



VILLE DE
MARSEILLE

budget primitif
rapport de
présentation
2022

PRÉAMBULE 3

LE BUDGET PRINCIPAL 4

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
1.1.1. Les dotations	5
1.1.2. L'attribution de compensation et le FPIC	7
1.1.3. Les subventions reçues	8
1.1.4. Les recettes fiscales	9
1.1.5. Les produits des services	10
1.1.6. Les atténuations de charges	11
1.1.7. Les produits exceptionnels	11
1.1.8. Les produits financiers	11
1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
1.2.1. Les dépenses de personnel	12
1.2.2. Les crédits d'activité et d'intervention	15
1.2.3. Les crédits relatifs aux atténuations de produits	19
1.2.4. Les dotations aux Mairies d'arrondissements	20
1.2.5. Les frais financiers :	20
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20
2.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	21
2.1.1. Les dépenses pluriannuelles	21
2.1.2. Les dépenses annuelles	23
2.1.3. Le remboursement en capital de la dette	24
2.2. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24
2.2.1. Les ressources propres	25
2.2.2. Les participations	24
2.2.3. L'emprunt	26

LES BUDGETS ANNEXES 27

1. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	27
1.1. SECTION D'EXPLOITATION	27
1.1.1. Dépenses réelles	27
1.1.2. Recettes réelles	28
1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	28
1.2.1. Dépenses réelles	28
1.2.2. Recettes réelles	28
2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI	29
2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	29
2.1.1. Dépenses réelles	29
2.1.2. Recettes réelles	29

2.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	29
2.2.1.	Dépenses réelles	29
2.2.2.	Recettes réelles	29
3.	LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME	31
3.1.	SECTION D'EXPLOITATION	31
3.1.1.	Dépenses réelles	31
3.1.2.	Recettes réelles	31
3.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	32
3.2.1.	Dépenses réelles	32
3.2.2.	Recettes réelles	32
4.	LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVENEMENTIELS	33
4.1.	SECTION D'EXPLOITATION	33
4.1.1.	Dépenses réelles	33
4.1.2.	Recettes réelles	34
4.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	34
4.2.1.	Dépenses réelles	34
4.2.2.	Recettes réelles	34
5.	LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON	35
5.1.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	35
5.1.1.	Dépenses réelles	35
5.1.2.	Recettes réelles	35
5.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	36
5.2.1.	Dépenses réelles	36
5.2.2.	Recettes réelles	36

ANNEXES	37
----------------	-----------

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS	37
-------------------------------------	-----------

PRÉAMBULE

Sur l'ensemble des budgets consolidés, principal et annexes (hors flux croisés neutres entre les budgets), le volume total de dépenses est de 1 831,7 M€, dont 488 M€ pour la section d'investissement.

Le budget principal concentre l'essentiel des dépenses réelles prévues au titre de 2022 (95,8 %).

Les budgets annexes du stade Vélodrome et de l'Opéra regroupent respectivement 1,8 % et 1,6 % des crédits, tandis que les budgets annexes des Pompes Funèbres, des Espaces Événementiels et du Pôle Média de la Belle-de-Mai représentent à eux trois 0,7 % des dépenses prévisionnelles.

La préparation budgétaire pour 2022 s'est inscrite dans un environnement particulièrement incertain, marqué par la sortie de la crise sanitaire, l'approche des échéances électorales et la guerre en Ukraine. Préparé entre octobre 2021 et février 2022, le projet de budget 2022 n'a pas intégré des éléments nouveaux apparus depuis, comme l'effet de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale, la flambée des cours de l'énergie et des matières premières et l'impact sur les taux financiers. A ce jour, les prévisions conduisent à considérer que la hausse du coût de l'énergie pourrait se traduire très concrètement par des charges en hausse d'1 M€ par mois pour ce qui concerne le chauffage et la fourniture en électricité de l'ensemble des bâtiments municipaux.

L'annonce toute récente du dégel du point d'indice des fonctionnaires occasionne également une augmentation des dépenses non intégrée à ce projet de budget et devra faire l'objet d'ajustement en cours d'année. C'est à l'occasion d'une décision modificative en juin que ces coûts seront intégrés. Rappelons s'agissant de la Ville de Marseille qu'une augmentation d'1% du point d'indice pour l'ensemble des agents, y compris les agents du Bataillons des Marins Pompiers équivaut à une charge supplémentaire de l'ordre de 5 millions d'euros en année pleine.

Pour autant, malgré les incertitudes extrêmement lourdes qui pèsent sur la Ville, les intentions portées dans le budget pour 2021 sont maintenues et renforcées en 2022, avec un haut niveau d'ambition pour l'investissement et la volonté de développer et de renforcer la qualité du service public en tout point du territoire communal. Des actions nouvelles au service des marseillaises et des marseillais seront mises en œuvre tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement par de fortes économies de gestion et la ré-interrogation des dispositifs préexistants.

Compte tenu de la situation financière de la Ville mise en évidence par l'audit réalisé en début de mandat mais également de la faible dynamique à venir des recettes, cette volonté ne peut se concrétiser qu'en garantissant un niveau de recettes suffisant pour assurer l'équilibre budgétaire.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la Ville s'élève en 2022 à 1 786 M€, dont 1 303 M€ en fonctionnement et 475 M€ en investissement.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- En opérations réelles :

Hors gestion active de la dette	BP 2021	BP 2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 208,5 M€	1 303,3 M€	+ 7,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 074,3 M€	1 098,3 M€	+ 2,2%
Epargne brute (C = A - B)	134,2 M€	205,0 M€	+ 52,7%
Dépenses réelles d'investissement (D)	441,1 M€	435,2 M€	- 1,3%
dont dépenses d'équipement	267,5 M€	273,3 M€	+ 2,2%
dont remboursement en capital de la dette	173,6 M€	161,9 M€	- 6,7%
Recettes réelles d'investissement définitives (E)	120,3 M€	113,2 M€	- 5,9%
Besoin de financement (F = D-E)	320,8 M€	322,0 M€	+ 0,4%
Besoin d'emprunt (G = F-C)	186,6 M€	117,0 M€	- 37,3%

- Avec l'ensemble des opérations d'ordre

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Impositions directes	684,026
		Dotation Globale de Fonctionnement	233,303
		Dotations communautaires	146,001
Charges de personnel	641,014	Produits des services	91,545
Fonctionnement des Services	286,548	Autres taxes et impôts	80,535
Subventions	141,740	Participations	52,603
Frais financiers	29,036	Autres dotations de l'État	15,246
DÉPENSES RÉELLES	1 098,338	RECETTES RÉELLES	1 303,259
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Virement à la section d'investissement	132,203	Subventions d'investissement transférées	3,678
Dotations aux amortissements et provisions	76,717	Reprises sur amortissements et provisions	0,321
DÉPENSES D'ORDRE	208,920	RECETTES D'ORDRE	3,999
TOTAL DÉPENSES	1 307,258	TOTAL RECETTES	1 307,258
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Emprunts	117,079
		Subventions et divers	79,651
Dépenses d'investissement	221,584	F.C.T.V.A.	22,000
Remboursement de la dette	161,927	Cessions d'actifs	11,000
Subventions	51,711	Mouvements financiers	3,674
Mouvements financiers	3,674	Remboursement dette Métropole	0,572
DÉPENSES RÉELLES	438,897	RECETTES RÉELLES	233,977
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	31,880		31,880
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Subventions d'investissement transférées	3,678	Virement de la section de fonctionnement	132,203
Amortissements et provisions	0,321	Amortissements et provisions	76,717
DÉPENSES D'ORDRE	3,999	RECETTES D'ORDRE	208,920
TOTAL DÉPENSES	474,777	TOTAL RECETTES	474,777
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 782,035	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 782,035

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 303,3 M€, affichant une augmentation de 7,8 % par rapport au budget précédent selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	
Fiscalité et compensations fiscales	689,198	775,354	86,156	12,50%
Dotations	234,343	237,756	3,413	1,46%
Attribution de compensation et FPIC	138,192	146,001	7,809	5,65%
Produits des services	77,689	81,676	3,987	5,13%
Subventions reçues	60,181	52,603	-7,578	-12,59%
Autres recettes	8,876	9,869	0,993	11,19%
TOTAL	1 208,478	1 303,259	94,781	7,84 %

1.1.1. Les dotations

Les dotations reçues par la Ville, dont la notification interviendra durant le deuxième trimestre 2022, sont estimées pour un montant de 237,8 M€

• La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est composée de la dotation forfaitaire et de plusieurs dotations de péréquation. La DGF de la Ville est estimée à 233,3 M€ au titre de 2022 et augmente au global de 3,2 M€, soit + 1,4 %.

La Ville de Marseille perçoit la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) ainsi que la dotation nationale de péréquation (DNP).

	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022 / BP 2021	
Dotation forfaitaire	136,407	136,773	0,366	0,27 %
Dotation de référence (N-1 notifié)	135,748	136,407	0,659	0,49 %
Variation population	0,659	0,366	-0,293	-44,40 %
DSUCS	80,033	82,928	2,895	3,62 %
DNP	13,639	13,602	-0,037	-0,27 %
DGF permanents syndicaux	0,030	0,000	-0,030	-100,00 %
TOTAL	230,109	233,303	3,194	1,39 %

○ La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire des communes est calculée à partir du montant de la dotation forfaitaire notifiée l'année précédente à laquelle s'ajoutent :

- un montant basé sur l'évolution de la population DGF entre deux exercices : la population INSEE légale de la commune (publiée en décembre 2021) progresse de 2 476 habitants (+ 0,3 %). Associée à une hausse des résidences secondaires (+ 0,3 %), la population DGF impacte la dotation forfaitaire de 0,4 M€ ;

- un écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,85 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes : pour 2022, à l'instar des années antérieures, Marseille, dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne, n'est pas concernée par l'écrêtement de sa dotation forfaitaire.

Par conséquent, son montant s'élève pour 2022 à 136,8 M€.

○ *La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)*

La loi de finances 2022 prévoit une progression de l'enveloppe de 95 M. Pour être éligibles à la DSUCS, les communes de plus de 10 000 habitants sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique calculé à partir de 4 critères pondérés de ressources et de charges, constitués du potentiel financier, de la part de logements sociaux, de la proportion par logement éligible à l'APL et du revenu moyen par habitant.

Sur l'ensemble des indicateurs utilisés, la Ville de Marseille apparaît plus défavorisée que la moyenne, se classant 308^{ème} sur 695 communes éligibles en 2021. Elle bénéficie ainsi de la croissance de l'enveloppe constatée depuis 2019 et la progression de cette dotation devrait être de 2,9 M€, portant ainsi le montant de la DSU à 82,9 M€.

○ *La dotation nationale de péréquation (DNP)*

La DNP est une dotation de péréquation communale qui a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La DNP comprend deux parts : une part « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite « majoration », destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal sur les produits fiscaux qui se sont substitués à la taxe professionnelle (CFE, CVAE, IFR, TASCOT...). Sont éligibles les communes qui, à l'intérieur de l'un des deux groupes démographiques (plus ou moins 200 000 habitants), cumulent les deux conditions suivantes :

- avoir une richesse fiscale plus faible que la moyenne (indicateur calculé à partir des bases fiscales),
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant (cet effort fiscal est un indicateur de la pression fiscale sur le territoire, calculé en fonction des taux d'imposition appliqués).

Marseille, qui répond à ces deux conditions, est éligible et, en l'absence d'évolution de l'enveloppe nationale, son montant a été estimé à 13,6 M€.

● **La dotation globale de décentralisation (DGD)**

La DGD est maintenue à 2,8 M€. Ce versement de l'État est affecté à des dépenses spécifiques telles les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection) dont le montant est identique au CA 2021 prévisionnel, soit 2,8 M€, et les charges assumées par la Commune du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation, soit 30 000 €.

● **Les autres dotations**

Les principales sont constituées de :

- La **dotation pour les titres sécurisés** versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité : L'article 168 de la loi de finances 2018 prévoit, qu'à compter de 2018, cette dotation s'élève à 8 580 € par an et par station en fonctionnement dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours. Une majoration de 3 550 € par an est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente. La recette 2022 s'établit à 0,578 M€, soit une diminution de 0,092 M€ ;
- La **dotation de recensement**, destinée à prendre en charge une partie des coûts de l'opération par les communes, est à nouveau versée pour 0,161 M€, après une année blanche en 2021 due au report de la campagne en raison du contexte sanitaire ;
- La **compensation au titre des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement** applicables lors des cessions de fonds de commerce est estimée pour un montant de 0,050 M€.

● **La dotation spéciale aux instituteurs**

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée les années précédentes est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction. Pour 2022, la prévision s'élève à 0,03 M€, identique à celle de 2021.

- **Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Depuis la loi de finances 2016, le dispositif du FCTVA permet de compenser la TVA acquittée sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics. Au titre de 2022, la recette est estimée à 0,8 M€, soit + 0,15 M€ au regard du CA 2021.

1.1.2. L'attribution de compensation et le FPIC

Les recettes provenant de la Métropole représentent un montant de 146,0 M€ au BP 2022.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Mis en place par la loi de finances 2012, ce fonds constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dites « riches » pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis 2018, son enveloppe est fixée chaque année à 1 milliard d'€.

La Métropole est à la fois contributrice et bénéficiaire de ce fonds.

Le prélèvement d'une part, et le versement d'autre part, sont répartis entre l'EPCI et ses communes, soit dans le cadre d'un régime de droit commun par le biais d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit de manière dérogatoire par délibération de l'EPCI. Dans les 2 cas, la part ainsi allouée aux communes est répartie entre chacune d'elles, soit dans le cadre d'un régime de droit commun en fonction de leurs potentiels financiers par habitant et de leur population, soit de manière dérogatoire par délibérations de l'EPCI.

En 2021, la Métropole concède à l'ensemble des communes du périmètre intercommunal 55 % du montant qui lui a été attribué, avec une répartition entre ces dernières également de manière dérogatoire. Sur cette base (prélèvement de droit commun et versement doublement dérogatoire), en attendant les critères définis par le conseil métropolitain pour l'exercice 2022, la Ville de Marseille prévoit de contribuer au FPIC à hauteur de 2,276 M€ (contre 1,806 M€ au CA 2021) et bénéficier de ce fonds pour 14,396 M€ (contre 14,285 M€ au CA 2021), soit un bénéfice net de 12,120 M€ (contre 12,479 M€ au CA 2021).

Cette répartition dérogatoire prive la Ville, depuis 2018, d'environ 2 M€ de recettes par an, alors même que l'intégration de la communauté urbaine dans la Métropole Aix Marseille Provence l'a rendue contributrice. Compte tenu de la sortie de la Métropole du bénéfice du FPIC en 2023, la Ville perdra, à législation constante, cette recette (- 7 M€ en 2023 et - 14 M€ en 2024 et les années suivantes).

- **Attribution de compensation**

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. L'AC est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre membres des ensembles intercommunaux. Il a notamment pour objet de garantir la neutralité budgétaire des reversements de ressources opérés lors de chaque transfert de compétence entre les ensembles intercommunaux et leurs communes membres.

L'AC socle dont bénéficie la Ville de Marseille (versement de la Métropole AMP) était fixée à 137,235 M€ en 2019 à l'issue des processus de transferts de compétences relatifs à la création de la Métropole en 2016.

Le Conseil de la Métropole a par la suite approuvé une modification de l'AC « socle » le 24 octobre 2019 afin de fixer une AC provisoire en 2019, intégrant les conditions d'exercice de la gestion des accessoires de voiries (éclairage public et espaces verts d'accotements) par la Ville au nom et pour le compte de la Métropole, de manière transitoire.

La Préfecture a confirmé, par courrier du 28 janvier 2019, à l'occasion d'un contrôle de légalité la réglementation et la jurisprudence précisant clairement la compétence pleine et entière de la Métropole pour les accessoires de voiries.

Sur cette base, l'AC de la Ville de Marseille a donc été revue à la baisse sur les trois dernières années et fait l'objet aujourd'hui d'un nouvel ajustement.

En effet, pour pouvoir rembourser la Ville de Marseille des missions exercées pour son compte, la Métropole a successivement voté une AC provisoire à 129, 284 M€ fin 2019, puis 122,045 M€ en 2020 et 121,562 M€ en 2021.

La résultante est une baisse de 15,673 M€ entre l'AC socle 2019 et l'AC provisoire 2021 afin de permettre à la Métropole d'assumer le coût de l'exercice de la compétence accessoires de voirie et de rembourser intégralement la Ville de Marseille pour les frais afférents.

La Métropole a désormais fixé l'AC provisoire 2022 (approuvée en décembre dernier) qui repasse à 127,278 M€ du fait d'une régularisation en faveur de la Ville, soit une progression de 5,716 M€ par rapport au niveau de l'AC provisoire 2021.

Pour 2022, la Ville a tenu compte de cette régularisation mais va légitimement au-delà ; le montant de l'AC inscrit est de 131,605 M€ contre 123,734 M€ au BP 2021, soit une progression de 7,871 M€.

Sont pris en compte, d'une part, la régularisation de 5,716 M€ concernant l'éclairage public et, d'autre part, une hausse de 2,163 M€ en application d'une clause de réévaluation de charge liée au transfert de compétence des ZAC et concessions d'aménagements fin 2015. Pour cette dernière, la composante « frais de portage financier des avances versées aux aménageurs » est devenue sans objet à compter de 2021, conformément aux dispositions de la CLECT du 23 novembre 2015.

Ce dernier ajustement avait également été prévu budgétairement en 2021 mais non intégré par la Métropole à ce jour, son volume est donc réinscrit pour 2022 ainsi que la régularisation attendue au titre de 2021.

1.1.3 Les subventions reçues

Ce poste diminue de 7,6 M€ passant de 60,2 M€ en 2021 à 52,6 M€ en 2022, soit - 12,59 % et concerne les financeurs suivants :

	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	
Participations d'autres organismes	29,373	23,913	-5,459	-18,59%
<i>dont CNAF</i>	<i>28,109</i>	<i>22,708</i>	<i>-5,401</i>	<i>-19,22%</i>
Participations du GFP de rattachement	13,017	12,957	-0,060	-0,46%
<i>dont BMP</i>	<i>12,957</i>	<i>12,957</i>	<i>0,000</i>	<i>-</i>
Participations des Départements	11,296	11,312	0,017	0,15%
<i>dont BMP</i>	<i>10,000</i>	<i>10,000</i>	<i>0,000</i>	<i>-</i>
Autres participations de l'Etat	5,793	3,671	-2,122	-36,64%
Participations des Régions	0,638	0,638	0,000	-
Budget communautaire et fonds structurels	0,064	0,112	0,048	75,00%
Total	60,181	52,603	-7,578	-12,59 %

Les participations de la CNAF (95 % de la catégorie autres) au titre de la jeunesse (ALSH) et surtout de la petite enfance représentent le volume le plus significatif, soit près de 44 % du financement de la Ville,

Viennent ensuite les versements de la Métropole, soit 25 % environ des financements, mais essentiellement fléchés vers le Bataillon de Marins-Pompiers (BMP) sur base normée (CGCT) et non évolutive à ce jour,

Au troisième rang arrivent les subventions du CD13, soit 21 % du total, mais là aussi, elles sont destinées pour leur grande majorité au seul BMP (10 M€ sur les 11,3 M€ inscrits au total),

Enfin, le solde cumulé, soit un peu plus de 8 % (4,4 M€), est représenté par les participations de l'État et dans une moindre mesure de la Région et de l'Europe. Ce poste est amené à évoluer dans les exercices à venir par la mise en place d'une politique volontariste de recherche de cofinancements pour le portage des projets d'investissements municipaux. En effet, l'abondement de l'Europe et de la Région est aujourd'hui notoirement insuffisant et devra être recherché de façon systématique dans le montage financier des opérations portées par la Ville.

Les évolutions proviennent essentiellement de :

- La participation de la CNAF pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ; d'une part, le solde 2019 du Contrat Enfance Jeunesse non versé en 2020 a été reconduit en 2021 et, d'autre part, la prévision 2021 du Bonus Territorial a été surestimée (- 5,373 M€),
- La participation exceptionnelle en 2021 de l'État à l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire (- 4,100 M€),
- La participation de l'État pour le centre de vaccination (+ 1,000 M€).

1.1.4. Les recettes fiscales

• Les impositions directes

L'année 2021 a acté la fin de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités, qui est désormais perçue directement par l'État, s'agissant des 20 % de contribuables qui continuent de l'acquitter. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est conservée par la Ville.

La mise en place du coefficient correcteur, appliqué afin d'assurer la neutralité de la réforme, est obtenu en comparant le produit avant réforme à celui après réforme : il a été calculé en valeur 2020. Certains dysfonctionnements dans le calcul de ce coefficient et des bases des résidences secondaires ont été constatés par de nombreuses collectivités qui ont œuvré ardemment pour les faire rectifier par l'Administration fiscale.

Ainsi, des rôles supplémentaires de taxe d'habitation, traités tardivement par les services fiscaux en 2020 du fait de difficultés opérationnelles en raison des confinements, ainsi que la reclassification de locaux classés à tort en résidences secondaires, ont finalement été intégrés au produit de taxe d'habitation à compenser.

Ce produit à compenser a par conséquent été réévalué à la hausse, conduisant à un recalcul du coefficient correcteur fin 2021. Il s'établit désormais à 1,515882 et s'applique au produit de taxe foncière bâtie perçu par la commune afin de déterminer le montant du complément reversé via le mécanisme de compensation prévu.

Le produit des impositions directes locales 2022 s'établit à 684,026 M€, décomposés comme suit :

○ Les taxes foncières

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation et aux modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...) ;
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire.

L'évolution des bases en 2022 s'établit à + 3,68 %, dont 3,4 % de revalorisation forfaitaire et 0,28 % de croissance physique.

À ce produit dont l'évolution est mécanique, s'ajoute celui issu de l'application des taux votés par la Ville :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,99 %.

○ La taxe d'habitation

En 2022, il subsiste encore une petite part de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, pour la dernière tranche de contribuables encore imposés de manière réduite. Le produit associé est de 3 M€.

Le principal correspond aux résidences secondaires. En effet, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ne s'applique pas aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l'établissement de la cotisation foncière des entreprises). Ces bases d'imposition représentent un volume de 45,4 M€ auquel s'applique le taux majoré de 45,69 %.

○ *Les autres impôts et taxes*

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	
Taxe Additionnelle aux droits d'Enregistrement	40,000	45,000	5,000	12,50%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité	14,500	14,000	-0,500	-3,45%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances	10,000	10,000	0,000	0,00%
Taxe de séjour	6,000	6,000	0,000	0,00%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	3,000	3,000	0,000	0,00%
Rôles supplémentaires	2,200	2,000	-0,200	-9,09%
Prélèvement sur les paris hippiques	0,000	0,200	0,200	
Taxe sur les pylônes	0,188	0,192	0,004	2,28%
Autres taxes	0,143	0,143	0,000	0,00%
Total	76,031	80,535	4,504	5,92 %

Ce poste augmente de 4,5 M€, passant de 76,0 M€ en 2021 à 80,5 M€ en 2022.

Les évolutions proviennent principalement :

- de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux pour réajuster la prévision aux réalisations d'un CA 2021 exceptionnel (à plus de 58 M€) compte tenu de taux de crédits qui restent attractifs et de la résistance du marché immobilier à la crise sanitaire (+ 5,0 M€). La prévision n'est pas ajustée à la réalisation de 2021 du fait de la sensibilité de cette recette à la conjoncture économique et au fait que des mesures nouvelles d'encadrement du crédit immobilier sont susceptibles d'agir sur le nombre de transactions ;
- de la diminution de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (- 0,500 M€).

● **Les allocations compensatrices**

La compensation pour perte de bases afférentes aux locaux industriels, qui suit la dynamique imposée par la revalorisation forfaitaire, progresse de 0,172 M€ pour s'établir à 6,130 M€.

Les autres compensations d'exonération (personnes de condition modeste, quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment) sont estimées à 3,149 M€, soit une progression de 1,119 M€ par rapport au BP 2021.

Cette évolution s'explique, d'une part, par la compensation intégrale pour les logements sociaux, introduite par la loi de finances 2022 suite aux propositions du rapport Rebsamen sur la relance durable de la construction, à hauteur de 0,200 M€.

D'autre part, l'augmentation de l'allocation compensatrice afférente aux logements exonérés situés en quartier prioritaire est due, quant à elle, à la prise en compte du taux départemental de foncier bâti dans le calcul.

Par ailleurs, la dotation pour perte de taxe d'habitation sur les logements vacants s'établit à 1,263 M€, montant fixe depuis 2013.

Enfin, Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est réparti en faveur des communes et groupements défavorisés. Pour 2022, la prévision s'élève à 0,250 M€.

1.1.5. Les produits des services

Ce poste concerne les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante. Il augmente de 4,0 M€, soit + 5,1 % par rapport au BP 2021, passant de 77,7 M€ à 81,7 M€.

● **Les produits des services et du domaine**

Ces recettes représentent un volume de 58,5 M€ et sont constituées majoritairement par le stationnement payant (12 M€), des participations des familles pour les crèches (8,3 M€) et des redevances du domaine public (pour près de 8 M€). Ces trois premiers postes restent stables.

Néanmoins, ces recettes augmentent de 2,4 M€, soit + 4,07 %, pour s'établir à 60,910 M€ en 2022.

Les évolutions proviennent essentiellement :

- du produit du Forfait Post-Stationnement (9,4 M€, en progression de + 2,4 M€) ;
- du remboursement par les propriétaires d'immeubles frappés de péril imminent des frais d'hébergement, suite à la mise en place d'actions volontaristes (3 M€, en progression + 1,5 M€, soit + 50 %) ; Ce poste fera l'objet d'une attention renforcée en 2022 grâce aux recrutements d'agents supplémentaires dédiés au recouvrement des sommes dues ;
- du remboursement des prestations sanitaires réalisées par le Bataillon de Marins-Pompiers au profit de tiers, au titre du dispositif d'analyse des eaux usées (+ 0,4 M€) ;
- des concessions des cimetières (- 1,0 M€) ;
- Des abonnements dans les bibliothèques suite à la gratuité accordée (- 0,3 M€).

• Les autres produits de gestion courante

Le produit attendu pour 2022 augmente de 8,4 % (soit + 1,6 M€) et s'élève à 20,8 M€ contre 19,2 M€ en 2021.

Ces recettes sont constituées :

- des reprises des concessions (1,4 M€, en progression de + 1,2 M€) ;
- des loyers des baux emphytéotiques et à construction (1,3 M€, en progression de + 0,4 M€) ;
- des locations du Dôme (1,0 M€, en progression de 0,2 M€),
- des loyers issus du domaine privé (3,9 M€, en diminution de 0,2 M€).

1.1.6. Les atténuations de charges

La prévision pour 2022 s'élève à 8,8 M€ contre 7,8 M€ en 2021 (soit + 1,0 M€). 67 % du volume global de la recette sont constitués par la part « employé » retenue sur les salaires pour les titres-restaurant des agents municipaux.

La principale augmentation de 0,9 M€ provient de régularisations de remboursements de rémunérations et charges.

1.1.7. Les produits exceptionnels

Ce poste concerne des régularisations aléatoires de recettes de clôture ou de rattachement qui résultent parfois de clauses contractuelles liées aux réalisations de l'exercice. L'estimation 2022 est de 0,5 M€.

1.1.8. Les produits financiers

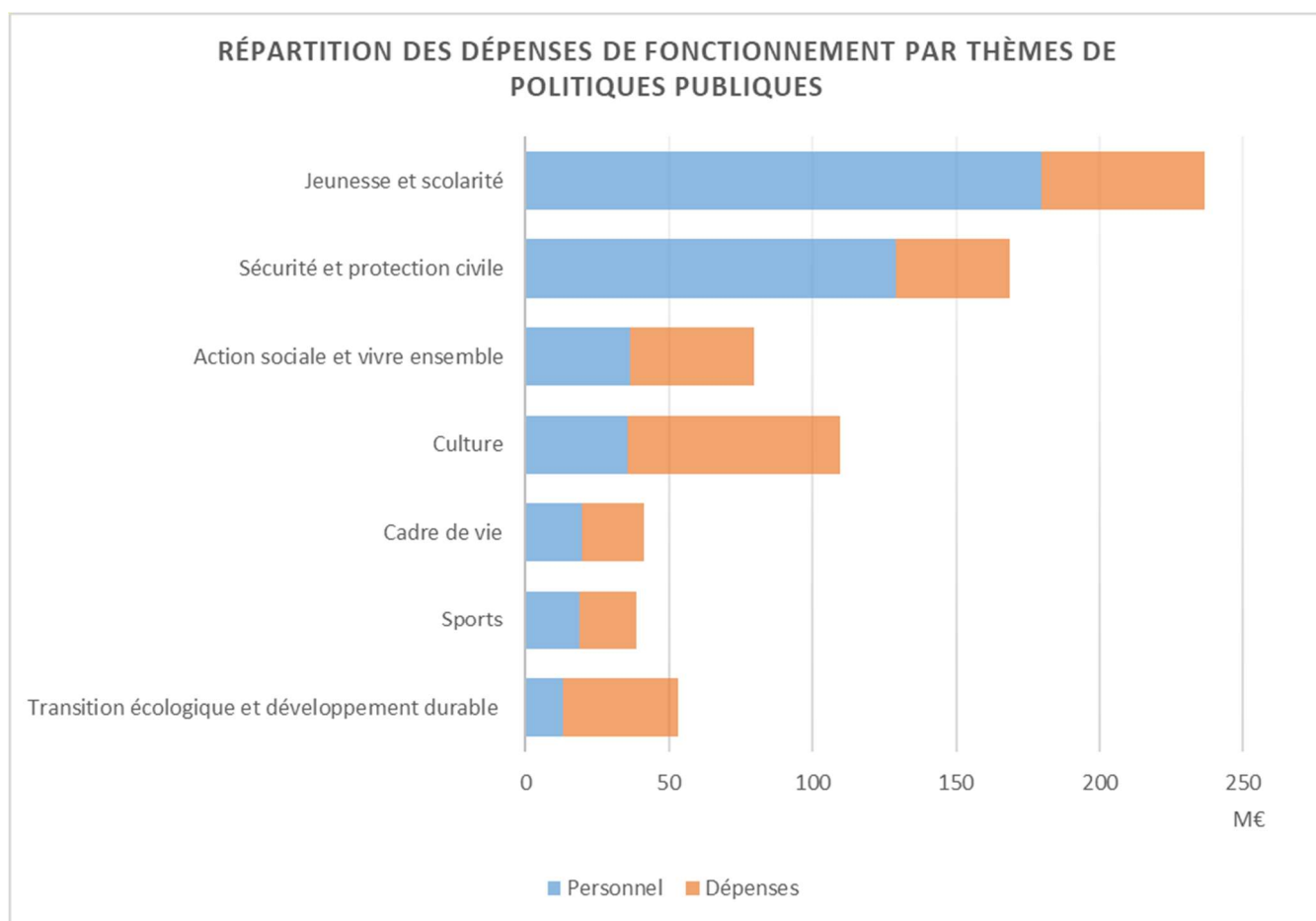
Pour 2022, la prévision des produits financiers s'élève à 0,6 M€, identique à celle de 2021, la recette principale sur ce poste étant un fonds de soutien aux collectivités pour les emprunts à risques (soit 0,4 M€).

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 098,3 M€ au BP 2022. Globalement, l'évolution des dépenses est de 24 M€, soit une progression 2,2 % par rapport au BP 2021. La hausse du budget résulte pour près de 95 % des frais de personnel, et dans une moindre mesure des crédits d'activité et d'intervention ainsi que des atténuations de produits. À l'inverse, la diminution significative des frais financiers, soit environ -16 %, à relier aux efforts de gestion de la dette, vient en atténuer la progression.

	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	
Charges de personnel	618,223	641,014	22,792	3,69%
Crédits d'activité et d'intervention (fonctionnement courant et subventions)	394,353	397,349	2,996	0,76%
Atténuations de produits (hors dotations aux arrondissements)	12,643	16,378	3,735	29,54%
Dotations aux arrondissements	14,555	14,561	0,006	0,04%
Frais financiers	34,559	29,036	-5,522	-15,98%
TOTAL	1 074,332	1 098,338	24,007	2,23%

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante selon les politiques publiques :



S'y ajoutent l'ensemble des fonctions supports (bâtiments, SI, finances, marchés, mobiliers et matériels, etc) et les frais financiers qui représentent un volume global de 370,7 M€, dépenses de personnel incluses.

1.2.1 Les dépenses de personnel

Premier poste du budget municipal, la part des dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement représente 58,4 % au BP 2022 et progresse globalement de 3,7 %, soit + 22,8 M€.

	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	
Frais de personnel hors BMPM	524,648	541,466	16,818	3,21 %
dont :				
Personnel permanent	482,394	494,583	12,189	2,53 %
Personnel non permanent	19,413	22,767	3,354	17,28 %
Autre personnel extérieur	1,658	1,701	0,043	2,60 %
Charges communes	21,184	22,415	1,232	5,82 %
Bataillon de Marins-Pompiers	93,575	99,548	5,974	6,38 %
TOTAL	618,223	641,014	22,792	3,69 %

• Les frais de personnel hors BMPM

○ Le personnel permanent

La prévision budgétaire relative au personnel permanent s'établit à 494,6 M€ (497,3 M€ avec les personnels territoriaux statutaires affectés au BMPM) en progression de 12,2 M€, soit une progression de 2,5 %.

Pour 2022, les différents facteurs d'évolution relèvent en premier lieu des mesures nationales, mais aussi du volume des effectifs et des mesures spécifiques à la Ville.

✓ Les mesures nationales et réglementaires :

Elles représentent une progression de près de 8 M€ ; les principaux déterminants de cette part contrainte du poste « frais de personnel permanent » sont les suivants :

- revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C : depuis le 1^{er} janvier 2022, le nombre d'échelons et la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois sont modifiés. Les fonctionnaires de catégorie C se voient également attribuer une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année. Parallèlement, les grilles indiciaires afférentes sont revalorisées, dont celles des agents de maîtrise et des agents de police municipale. La réforme des catégories C se traduit par un impact de 2,1 M€, la bonification exceptionnelle d'ancienneté représente une variation de 0,9 M€ ;
- relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique. Le décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 augmente à compter du 1^{er} janvier 2022 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Le relèvement de l'indice minimum génère une augmentation de 0,8 M€ ;
- reclassement des auxiliaires de puériculture de la fonction publique territoriale - jusqu'alors de catégorie C - catégorie B par le décret 2021-1882 du 29 décembre 2021. Cette mesure, qui s'impose, représente une hausse de 0,5 M€ ;
- majoration de la taxe d'apprentissage, soit + 0,3 M€ ;
- hausse de la CSG de 0,140 M€ (en lien avec la revalorisation complémentaire).

✓ Évolution du glissement vieillesse technicité (GVT)

La progression du GVT est prévue à hauteur de + 3,2 M€ (+ 0,6 %) dont + 2,1 M€ au titre des avancements d'échelon, prévus statutairement, et + 1,0 M€ au titre des avancements de grade et promotions internes dont le cadre a été défini dans les lignes directrices de gestion.

✓ Évolution des effectifs

L'hypothèse budgétaire repose principalement sur une prévision de 600 départs (définitifs et temporaires) et 950 arrivées soit 350 créations de postes afin de remettre à niveau les effectifs de la Ville. Il s'agit là d'un effort sans précédent pour transformer l'administration afin de renforcer et d'améliorer la qualité du service public rendu aux Marseillais. L'effectif cible est donc fixé à 12 237 ETP fin 2022 (pour 11 887 fin 2021).

Cette progression des effectifs a été prise en compte à hauteur de 7,5 M€. Les efforts de recrutement pour remettre à niveau les effectifs sont notamment poursuivis pour les secteurs prioritaires.

✓ Le régime indemnitaire et les rémunérations accessoires

Plusieurs évolutions sont à prendre en compte :

- une progression du régime indemnitaire de 3,2 M€ dont 2,2 M€ pour la première revalorisation de l'IFSE depuis la mise en place du RIFSEEP en 2019 et l'attribution d'un CIA à hauteur de 1 M€,
- la non-reconduction de mesures conjoncturelles en 2021 pour 1,915 M€ dont 1,695 M€ de primes exceptionnelles aux écoles et aux crèches,
- les indemnités en prévision des élections politiques sont maintenues à valeur constante dans le projet de budget (1,2 M€), la prime de recensement génère une évolution de + 0,3 M€, le montant inscrit pour les ruptures conventionnelles (0,3 M€) progresse de 0,1 M€.

○ Le personnel non permanent

Le poste personnel non permanent s'établit à 22,8 M€ en progression de 3,4 M€ par rapport au BP 2021.

Cette évolution concerne différents types de personnel : les apprentis, les contractuels et les vacataires. La prévision est basée sur une reventilation susceptible de limiter le recours aux vacataires par substitutions de contractuels en réexaminant les besoins dans une logique de déprécarisation et d'optimisation des ressources (mutualisations dans certains cas).

Les principaux postes concernent les remplacements dans les écoles et les animateurs jeunesse (5 M€), les vacataires des Mairies de Secteur (5 M€), les personnels affectés aux services des sports pour les piscines, de la mer en saison estivale, de la culture pour les expositions (cumul de 4,6 M€), les accompagnants d'enfants handicapés (2,1 M€) ainsi que pour l'organisation des élections (1,2 M€).

○ Les autres frais de personnel extérieur

Le personnel extérieur (hors militaires du BMPM) représente 1,7 M€ et son volume est quasiment stable avec + 0,043 M€ d'évolution. L'ajustement des indemnités aux instituteurs pour les études surveillées est la principale composante de ces frais.

○ Les charges communes

Les charges communes représentent un volume de 22,4 M€, en augmentation de 1,2 M€. Elles regroupent principalement des frais divers liés aux titres-restaurant et de transport du personnel, au fonds de compensation du supplément familial, aux allocations chômage, à la pharmacie et la médecine du travail, aux pensions invalidité et capitaux décès ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale des auteurs (AGESSA).

La variation la plus significative concerne les titres-restaurant et transport, soit + 0,6 M€ pour 17,4 M€ inscrits, en lien avec l'augmentation du volume attendu des effectifs. Les dépenses sont atténuées par les « parts employés » respectives des titres-restaurant (5,9 M€) et des titres de transport (0,2 M€) inscrites concomitamment en recettes.

Les allocations chômage, 3 M€ inscrits, augmentent également de 0,6 M€.

• Les frais de personnel du BMPM

D'un montant global de 99,5 M€, ces frais augmentent de 6,0 M€ (soit + 6,4 %).

Trois typologies de personnel concernent cette entité, les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières catégories :

- les frais de personnels militaires du BMPM sont remboursés à l'État ; ils représentent 91 % de ce poste (soit 90,7 M€), en progression de 5,0 M€ tenant compte des mouvements d'effectifs (+ 38 ETP soit 1,5 M€) pour rattachement partiel de la cible autorisée (délibération du 27/01/20 fixant les effectifs pour la période du 1^{er} février

2020 au 30 juin 2022) mais aussi du GVT et des effets reports de 2021 (de l'ordre de 2 M€), de l'impact de la revalorisation de la « prime de feu » (1,25 M€ sur ce millésime), de la revalorisation des bas salaires (0,2 M€) ;

- les frais de personnels civils contractuels s'établissent à 5,897 M€, en hausse de 1,070 M€, notamment pour les recrutements en substitution de postes militaires (0,385 M€) ou pour d'autres civils entrants compris dans la cible globale votée au Conseil Municipal (0,546 € soit 13 postes) ;
- les frais de personnels territoriaux statutaires s'élèvent à 2,715 M€ variant ainsi de - 0,141 M€ ;
- les charges communes (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage et charges diverses) sont inscrites à hauteur de 0,255 M€, soit + 0,009 M€.

La progression significative de ces frais de personnel n'est pas négligeable pour le reste à charge de la Ville de Marseille qui représente désormais 82 M€ pour la seule partie du fonctionnement et 99 M€ toute section confondue, en l'absence de participations évolutives des co-financeurs (cf. annexe dédiée au Bataillon).

1.2.2. Les crédits d'activité et d'intervention

S'élevant à un montant de 397,3 M€, ces dépenses concernent les crédits d'activité et les dépenses d'intervention de la Ville en dehors des frais de personnel, au-delà du fonctionnement courant des services. Il s'agit également des subventions octroyées aux partenaires.

• Les dépenses des services

Ces dépenses représentent une inscription de 255,6 M€, en diminution de 0,4 M€ (soit - 0,16 %). Elles recouvrent tout ce qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de la Ville. Il s'agit notamment des achats (56,1 M€), de l'entretien et des réparations (28,2 M€), des loyers et charges de copropriétés (26,6 M€), des prestations et honoraires (44,5 M€), des contingents et participations obligatoires (11,7 M€), des indemnités et frais de formation des élus (7 M€), des frais postaux et de télécommunications (6,6M€), des assurances (3,1 M€).

Cette stabilité masque des évolutions à la hausse de + 23,1 M€, compensées par des ajustements de crédits à la baisse de 23,5 M€

○ Les dépenses en hausse

Un certain nombre de dépenses présentent un caractère particulièrement contraint à court terme. Ce sont généralement ces dernières qui progressent le plus et sur lesquelles le contexte de crise internationale et de niveau élevé d'inflation pourrait peser à la hausse dans le courant de l'année 2022. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- les dépenses d'énergie progressent de 3,3 M€, pour une inscription budgétaire totale de 26,1 M€ (dont 5,4 M€ pour l'éclairage public et 20,7 M€ pour les consommations courantes des bâtiments) en lien avec un effet prix, mais le contexte inflationniste pourrait amener à réviser cette inscription même si les efforts en matière d'économie d'énergie seront amplifiés ;
- les frais avancés pour relogements temporaires et hébergements d'urgence génèrent une progression de 2 M€ pour un budget total de près de 12 M€ dédié à la lutte contre l'habitat insalubre, mais concomitamment l'inscription des recettes de remboursement par les propriétaires enregistre une hausse de 1,5 M€ ;
- les locations immobilières sont en hausse de 4,4 M€, pour un budget inscrit de 24,3 M€ (locations et charges) pour l'ensemble du parc. En 2022, c'est en particulier l'entrée en année pleine du loyer de l'immeuble Grand Horizon, hébergeant plusieurs services municipaux. Un travail est d'ores et déjà engagé pour réduire les charges de location par une meilleure rationalisation de l'utilisation des bâtiments dont la Ville est propriétaire ;
- les prestations et licences informatiques + 3,1 M€, dont près de 1,2 M€ pour les abonnements et droits d'utilisation des logiciels, notamment pour développer l'itinérance, la gestion à distance du parc d'ordinateurs, l'assistance technique pour les télétravailleurs, la sécurité du système d'information et le maintien du parc applicatif au cœur de l'ensemble des données support des politiques publiques ;
- les prestations de nettoyage de locaux, hors dispositifs conjoncturels de la crise sanitaire, évoluent de 2,1 M€ ;
- l'application en année pleine de la redevance spéciale pour la collecte des déchets facturée par la Métropole MAMP ainsi que l'accès aux plateformes de traitement génèrent une évolution de + 1,4 M€ ;

- les frais de formation des agents et apprentis reviennent à un niveau classique après une période de recul liée aux effets indirects des contraintes sanitaires, soit + 1 M€ ;
- les primes d'assurance multirisques évoluent de 0,8 M€ avec les primes des nouveaux marchés (assurances responsabilité civile, flotte automobile, embarcations maritimes, expositions et œuvres d'art et tous risques).

D'autres augmentations correspondent à la volonté de dédier des moyens supplémentaires à des politiques publiques prioritaires et à des actions nouvelles :

- les prestations en lien avec la gestion des ressources humaines sont à l'origine d'une variation 0,9 M€, dont les frais d'organisation de concours, l'externalisation des examens de la médecine du travail ou encore des prestations d'accompagnements en matière de recrutement et d'organisation ;
- abondement du budget dédié aux activités périscolaires à hauteur de + 0,8 M€, soit + 7,3 %, afin de renforcer l'encadrement afin de tenir compte de la progression de la fréquentation sur des plages horaires étendues ;
- après une année de ralentissement des initiatives en direction des Marseillaises et des Marseillais dû à la crise sanitaire, 0,55 M€ d'augmentation de crédits sont consacrés aux animations commerciales, fêtes de fin d'année, animations urbaines telles que le carnaval, la fête du vent et des événements à destination des familles et seniors ;
- des études et diagnostics en matière d'aménagement et de gestion du parc immobilier afin d'en optimiser la gestion se traduisent par une évolution de 0,5 M€ ;
- augmentation de 0,55 M€ pour assurer l'ouverture des équipements culturels et améliorer l'accueil et l'expérience des visiteurs ;
- développement d'actions en lien avec la promotion de la démocratie locale : assemblées citoyennes du futur, promotion des budgets participatifs, relance de la démocratie locale générant une progression de 0,46 M€ ;
- s'agissant de la transition écologique et de la biodiversité, les financements de l'accompagnement de la structure de préfiguration de la cité de la transition pour laquelle une recherche de locaux est en cours, de la mise en place d'un fonds de soutien à la création ou à la transformation d'entreprises, de l'organisation de 24h déchets, des assises de la transition écologique sont positionnés, à l'instar de ceux afférents au lancement de la caravane des transitions et d'une plateforme numérique et de la création d'une « Coopérative de Transition Ecologique » (CTE), afin de soutenir des projets écoresponsables et mettre en place un « revenu de transition écologique ». L'ensemble de ces projets ainsi que l'appel à projet pour les 100 villes décarbonées représentent une évolution d'environ 0,4 M€ ;
- création d'un budget dédié aux actions spécifiques en direction de la jeunesse, avec 0,350 M€ pour accompagner notamment la création du conseil municipal des jeunes, créer un concours des talents, un bus de l'entrepreneuriat et promouvoir des actions à destination des adolescents et de jeunes adultes. Ces montants constituent le premier socle d'une politique jeunesse en construction qui sera amenée à évoluer grâce à de nouvelles politiques publiques à destination des jeunes ;
- en matière de protection civile, la mise en place d'une réserve de sécurité composée de 30 bénévoles avec dotation vestimentaire et défraiement ainsi que l'impression et la diffusion large du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) génèrent une évolution de 0,3 M€ ;
- concernant la lutte contre l'exclusion, de nouvelles opérations ont été intégrées au budget comme la Nuit de la solidarité, la mise en place d'un pôle hygiène avec la location d'algecos aménagés en douches et sanitaires et d'un véhicule et la poursuite de la distribution de repas, soit une évolution cumulée de l'ordre de 0,250 M€. Le rythme de déploiement du nouveau plan pauvreté, récemment signé, doté d'une enveloppe globale d'1,4 M€ porté en partenariat avec l'Etat sur l'année 2022 nécessitera l'inscription de crédits supplémentaires en cours d'exercice ;
- pour le développement des pratiques sportives, la location de bassins mobiles, en partenariat avec l'Etat, pour compenser le manque de bassins sur le territoire afin de développer l'apprentissage de la natation et de la formation des enseignements aquatiques et une mission d'assistance pour l'exploitation du site de Luminy (piscine et tennis), valorisées pour un cumul de + 0,2 M€ ;
- concernant l'aménagement et la transformation urbaine, l'AMO d'urbanisme « tactique » pour les premiers aménagements de friches, la réoccupation de terrains dans l'attente d'aménagements définitifs structurants représente une variation de 0,2 M€ ;

- pour la lutte contre les discriminations, le mémorial LGBT+, le lancement du réseau Marseille sans discrimination, la conception, animation et mise en œuvre d'actions, politiques publiques partenariales, la réalisation d'un état des lieux dynamiques des discriminations, l'organisation d'un concert Marseille Sans Discriminations représentent une évolution de 0,129 M€ ;
- En matière d'économie, les études sur les flux piétons, sur l'extension du périmètre du droit de préemption commerciale et une assistance pour optimiser son exercice se montent à + 0,1 M€ ; le lancement d'un laboratoire d'innovation touristique permettant de développer des offres plus durable et de conduire des études afin d'identifier les potentialités et atouts de la Ville nécessite 0,15 M€ supplémentaires ;
- concernant les politiques du lien social, l'organisation d'une journée famille et seniors est une évolution de 0,1 M€ ;
- en matière de santé, les études de définition de la politique de santé, l'organisation d'événements de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé (bus du cœur, octobre rose...) et la communication liée à la mise en place du Conseil Communal de Santé impactent le budget pour + 0,1 M€.

o Les dépenses en baisse

Les dépenses directes en lien avec la situation sanitaire sont en régression. L'impact est de - 11,6 M€ avec principalement la fin des prestations de nettoyage supplémentaires de locaux (- 7,7 M€) en particulier pour les écoles et crèches, la diminution du budget dédié aux fournitures de protection (- 1,3 M€), aux fournitures d'entretien (- 0,2 M€), aux frais de tests médicaux (- 0,2 M€). Pour mémoire, le volume des dépenses des services fléchées pour les dispositifs sanitaires était d'environ 13 M€ en 2021.

Le réajustement transitoire du forfait communal aux écoles privées se traduit par une diminution de 2,4 M€ avec une inscription socle de 11,694 M€ du fait de l'annulation de la délibération afférente au dernier forfait appliqué, dans l'attente d'une redéfinition de son mode d'évaluation et en prévision de son re-périmétrage. Cette inscription sera éventuellement amendée à l'issue d'un travail interne de vérification, de recensement et d'actualisation des coûts entrant dans l'assiette de calcul.

Les prestations budgétisées pour la collecte des déchets liés aux activités de la Ville sont revues à la baisse, soit une diminution de 2,4 M€, grâce à un important travail engagé avec les actions de sensibilisation effectuées auprès des services, le meilleur calibrage des volumes à traiter et du fait de la convention entrée en vigueur avec la Métropole courant 2021 pour les collectes non prises en charge par le marché de la Ville.

Les frais d'entretien des bâtiments diminuent de 2,1 M€, le budget étant davantage mobilisé par des travaux en investissement pour des réparations plus lourdes et l'adaptation des bâtiments aux enjeux climatiques et à la transition écologique.

Des prestations de services diverses pour l'entretien des cimetières, la fourrière, les expertises de copropriétés et autres services extérieurs diminuent à hauteur de 1,1 M€.

Les frais liés à la vidéoprotection diminuent, soit - 0,8 M€, en raison de la baisse des coûts des liaisons à l'occasion du renouvellement du marché des opérateurs de télécommunications pour les caméras (pour un budget inscrit à hauteur de 5,9 M€).

Le budget en matière de consommation d'eau est réajusté à la baisse, soit - 0,5 M€ environ.

Le solde des autres variations, soit une baisse de 1,9 M€, s'impacte sur une multiplicité de lignes diverses, de charges diverses courantes.

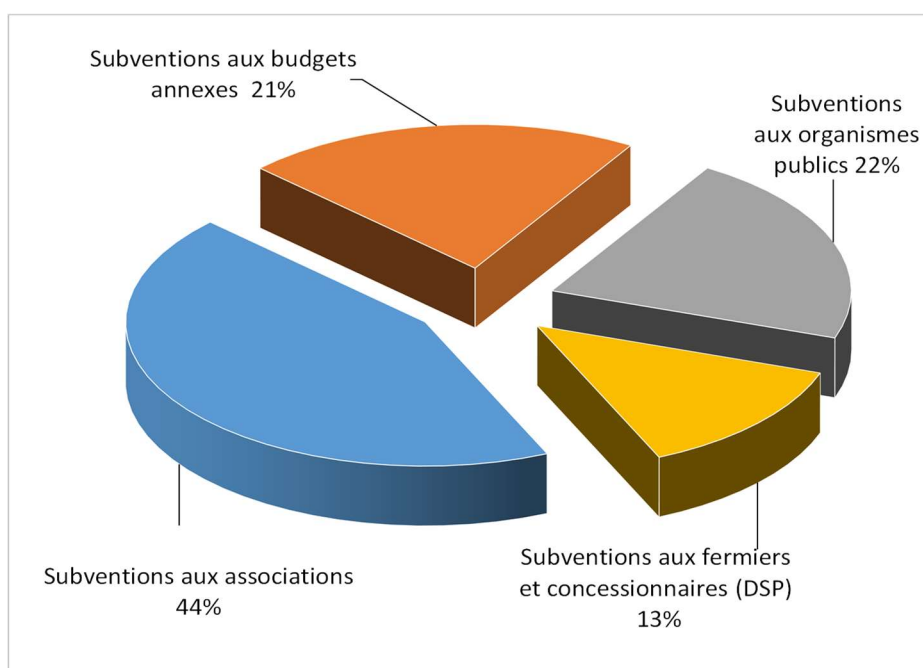
• Les subventions versées

Le poste des subventions progresse de 3,4 M€, soit + 2,5 %.

	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	
Subventions aux associations	59,791	62,210	2,419	4,05 %
Subventions aux budgets annexes	31,830	30,399	-1,431	-4,50 %
Subventions aux organismes publics	28,529	30,634	2,106	7,38 %
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	18,111	18,426	0,316	1,74 %
Sous-total subventions de fonctionnement	138,261	141,670	3,409	2,47 %
Subventions en annuités	0,068	0,070	0,001	1,95 %
TOTAL	138,329	141,740	3,411	2,47 %

Cette variation est notamment le fait des soutiens aux associations et aux établissements publics. Les subventions aux DSP évoluent peu et les subventions aux budgets annexes retrouvent en partie le niveau antérieur à la crise sanitaire.

Ces dépenses se répartissent donc ainsi :



Les subventions aux associations progressent pour l'essentiel dans le secteur de la jeunesse (+ 0,8 M€), notamment pour la création de 600 nouvelles places en centres aérés associatifs et pour les actions à destination des jeunes adolescents, et pour le secteur de l'action sociale (+ 0,7 M€) en particulier pour les personnes en situation de précarité (secours et assistance) afin de lutter contre la pauvreté mais aussi en matière de lutte contre les discriminations ou encore d'éducation populaire.

Par ailleurs, les subventions évoluent également en matière de rayonnement économique, de plan d'action pour l'emploi, d'insertion et de tourisme (+ 0,4 M€), de la culture notamment pour le soutien à la création artistique (+ 0,2 M€), pour le financement de crèches associatives avec la création attendue de 190 places supplémentaires à terme (+ 0,2 M€) et des actions de santé publique (+ 0,15 M€).

Les subventions aux organismes publics évoluent de + 0,6 M€ pour les soldes de participation à l'ex GIP MRU (Rénovation Urbaine) en phase de liquidation, de + 0,36 M€ pour la Caisse des Écoles qui retrouve son niveau d'activité antérieur à la crise sanitaire avec une inscription de 1,16 M€ et enfin de + 0,25 M€ au bénéfice de l'action générale de prévention et de développement social du CCAS, pour une inscription de 10,7 M€.

Les subventions aux fermiers et concessionnaires sont marquées par la progression de 0,7 M€ pour la délégation de la restauration scolaire en lien avec le nombre de rationnaires, alors que le coût d'autres DSP diminue comme celle du POMGE (- 0,2 M€) et du Silo (- 0,18 M€) conformément aux évolutions contractuelles.

Les subventions aux budgets annexes : la diminution porte, d'une part, sur la subvention aux Espaces Événementiels (- 0,889 M€ et une inscription de 0,440 M€), avec un début de retour à une activité classique, puis, d'autre part, sur l'Opéra Odéon (- 0,624 M€ et une inscription de 20,016 M€) qui prévoit un niveau plus significatif de recettes d'exploitation avec une jauge pleine. Enfin, le versement au budget annexe du stade Vélodrome est quasiment stable (+ 0,084 M€ et une inscription de 9,944 M€).

1.2.3. Les crédits relatifs aux atténuations de produits

Ceux-ci s'établissent à 16,378 M€, en augmentation de 3,735 M€, notamment pour :

- l'ajustement de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit + 0,043 M€ (voir paragraphe dédié dans les recettes) ;
- les reversements à l'administration fiscale pour les dégrèvements accordés, soit + 0,404 M€ ;
- le reversement (à terme échu) du produit de la taxe de séjour communale et départementale, respectivement à l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille et au Département, avec une nouvelle dynamique touristique en 2021 (voir partie recettes), soit + 1,067 M€ pour une inscription de 6,778 M€ ;
- la hausse de l'inscription budgétaire afférente au reversement du produit du forfait de post-stationnement (FPS) à la Métropole, soit + 2,220 M€, en cohérence avec la progression des recettes attendues. Le FPS, instauré par la Ville de Marseille, est dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement immédiatement exigible. Le produit du FPS est destiné à financer les politiques de transports en commun respectueux de l'environnement, les politiques de circulation et de mobilité qui relèvent des compétences de la Métropole AMP. Au-delà des atténuations de produits, les prévisions budgétaires afférentes et leurs évolutions pour le stationnement sont décrites dans le tableau ci-dessous :

		BP 2021	BP 2022	Évolution	Chapitre budgétaire
DÉPENSES	DSP Stationnement	4,500	4,490	-0,010	Charges exceptionnelles (subvention)
	Frais de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)	0,850	0,850	0,000	Charges à caractère général (dépenses des services)
	Reversement du FPS à MAMP	4,680	6,900	2,220	Atténuations de produits
	Remboursement de FPS aux tiers	0,010	0,010	0,000	
	Total Dépenses	10,040	12,250	2,210	
RECETTES	Redevances (Produit des horodateurs)	12,000	12,000	0,000	Produits des services
	Produit du FPS	7,000	9,400	2,400	
	Total Recettes	19,000	21,400	2,400	

1.2.4. Les dotations aux Mairies d'arrondissements

Elles sont globalement stables, leur montant cumulé s'élevant à 14,561 M€ en 2022 contre 14,555 M€ en 2021. D'ores et déjà est engagé un travail partenarial de la Mairie Centrale avec les Mairies de Secteurs qui débouchera sur une nouvelle organisation de la ventilation des dotations pour les exercices à venir.

- **La dotation de gestion locale**

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financiers) des équipements transférés aux Mairies d'arrondissements, elle passe de 14,242 M€ en 2021 à 14,244 M€, conséquence de la variation de l'inventaire des équipements transférés et de l'application d'un taux d'inflation prévisionnel.

- **La dotation d'animation locale**

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du secteur sur la démocratie et la vie locale. Elle s'établit à 0,317 M€, contre 0,313 M€ en 2021.

1.2.5. Les frais financiers

Les dépenses au titre des intérêts, des frais financiers et des intérêts courus non échus (ICNE) s'établissent à 29,036 M€ contre 34,559 M€ au BP 2021, soit une baisse de 5,523 M€ (- 16 %).

Cette diminution s'explique de nouveau par l'étalement de la dette opéré et le maintien de taux d'intérêts bas.

La structuration de l'encours de la dette, qui se répartit entre 71 % de taux fixes et 29 % de taux variables, est de nature à préserver la Ville de fortes variations des frais financiers dans l'éventualité d'une remontée des taux.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 438,9 M€ au BP 2022.

Elles se répartissent essentiellement en dépenses d'équipement à hauteur de 270,7 M€, en progression de 17,1 M€, et en dépenses financières, soit 165,6 M€, en diminution de 17,6 M€ pour ce qui concerne le remboursement de la dette.

Les dépenses hors programmation sont pour leur part réduite significativement, soit -10,883 M€.

	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	
Dépenses d'équipement programmées	253,647	270,727	17,080	6,73%
dont :				
Opération à Programmes Annuels (OPA)	37,848	37,167	-0,681	-1,80%
Opérations Individualisées pluriannuelles (OPI)	215,799	233,560	17,761	8,23%
Dépenses hors programmation	13,449	2,568	-10,881	-80,90%
Dépenses financières	183,170	165,602	-17,568	-9,59%
dont :				
ligne de trésorerie	9,561	3,674	-5,887	-61,57%
remboursement dette en capital	173,609	161,927	-11,682	-6,73%
TOTAL	450,266	438,897	-11,369	-2,52%

2.1. Les dépenses d'équipement

2.1.1. Les dépenses pluriannuelles

La Ville de Marseille gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations, dans une logique pluriannuelle en lien avec la fongibilité des crédits (modifications possibles dans certaines conditions de la répartition des crédits par opération et des phasages par exercice).

Règlementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Ces règles seront amenées à évoluer prochainement dans le cadre de l'élaboration du règlement budgétaire et financier en cours. Le périmètre des autorisations de programme sera également revu dans ce cadre et à l'occasion de la déclinaison du plan d'investissement en programmation budgétaire pluriannuelle des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les opérations individualisées pluriannuelles (OPI), qui sont affectées à des autorisations de programme au fur et à mesure, sont inscrites à hauteur de 233,6 M€ contre 215,8 M€ en 2021, soit 17,8 M€ d'augmentation (+ 8,2 %). Il s'agit d'opérations précises consistant en la réalisation d'un bien, de travaux de réhabilitation ainsi que d'acquisitions spécifiques et non récurrentes.

La structure des investissements programmés de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus fine selon les thématiques figurant ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CP 2021 (M€)	CP 2022 (M€)	ÉVOLUTION 22-21
VIE SCOLAIRE, CRÈCHE ET JEUNESSE	39,823	42,025	2,203
ENVIRONNEMENT ET ESPACE URBAIN	38,800	39,161	0,361
SPORTS, NAUTISME ET PLAGES	23,286	31,953	8,666
AMÉNAGEMENT DURABLE ET URBANISME	22,136	28,153	6,017
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (dont BMPM)	20,166	24,272	4,106
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (dont ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ)	22,070	20,386	-1,683
STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET PATRIMOINE	14,001	15,742	1,741
ACTION CULTURELLE	11,531	8,975	-2,556
GESTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS (INFORMATIQUE)	6,230	8,032	1,802
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	4,345	5,571	1,226
ACCUEIL ET VIE CITOYENNE	3,266	3,323	0,056
ACTION SOCIALE / SOLIDARITÉS	5,385	3,029	-2,356
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN	4,760	2,938	-1,823
TOTAL GÉNÉRAL	215,799	233,560	17,761

Près de 10 % (22,8 M€) de ces inscriptions correspondent aux crédits de paiements prévisionnels résultant d'affectations nouvelles qui seront proposées en 2022 et 90 % à la poursuite de l'exécution des crédits en lien avec les AP précédemment votées et les opérations en cours de réalisation.

- **Autorisation de programme « vie scolaire, crèche et jeunesse »**

Avec 42 M€ (18 % du budget), le premier poste de dépenses est dédié à la vie scolaire, crèches et jeunesse. Il est constaté une augmentation de l'enveloppe globale de 2,2 M€, dont + 3 M€ pour les écoles et - 0,8 M€ pour les crèches, tenant compte de l'état d'avancement opérationnel des projets. 108 opérations sont identifiées en 2022, dont certaines en fin de réalisation avec des derniers paiements. Les opérations les plus significatives d'un point de vue budgétaire relèvent principalement des travaux intégrés dans le plan écoles, que la SPEM reprendra à sa charge courant 2022, ainsi que la poursuite des diagnostics dans les écoles. Il est également prévu de monter en puissance sur la modernisation des outils pédagogiques au sein des écoles (acquisitions de VPI). Pour les crèches, sont programmés en 2022 les travaux pour la crèche Pharo Catalans.

- **Autorisation de programme « Environnement et espace urbain »**

Avec 39,2 M€ (17 % du budget) et une évolution de + 1 % (+ 0,4 M€), le deuxième poste de dépenses concerne l'environnement et l'espace urbain. Cette augmentation est constatée surtout sur les dépenses d'éclairage plus économe en énergie et de mise en lumière (18,7 M€) avec une évolution de + 3,9 M€ (+ 26 %). En outre, 0,9 M€ sont inscrits dans le cadre de nouvelles politiques de développement des énergies renouvelables.

- **Autorisation de programme « Sports, nautisme et plages »**

14 % du budget sont consacrés aux sports nautiques et plages avec 32 M€, ce qui correspond au troisième poste de dépenses. En 2022, le budget dédié à cette thématique enregistre une hausse de 8,7 M€ (+ 37 %) avec 54 opérations prévues, dont les plus significatives d'un point de vue budgétaire sont le stade nautique du Roucas Blanc dont les travaux s'engagent, le complexe sportif Roger Couderc, le stade Saint-Henri, le remplacement de pelouse dans des stades, le stade ludico-sportif La Solidarité, la 2^{ème} tranche des travaux au centre équestre Pastré et la poursuite de la modernisation des éclairages des stades.

- **Autorisation de programme « Aménagement durable et urbanisme »**

Les dépenses relatives à l'aménagement durable et l'urbanisme, 4^{ème} poste de dépenses, s'élèvent à 28 M€ (12 % du budget), soit + 27 % d'augmentation correspondant à de nouvelles opérations outre celles en cours. Sur 43 opérations prévues dans l'année, sont notamment prévues la participation pour équipements publics dans la ZAC Vallon Regny, la participation de la Ville à Euroméditerranée, des acquisitions foncières pour la réalisation d'équipements publics à venir, le programme de subventions au titre de la dotation politique de la ville principalement.

- **Autorisation de programme « Direction Générale des Services »**

Sur l'AP « Direction Générale des Services », une progression de 4 M€ concerne le BMPM et les centres d'incendie et de secours pour 10 % du budget (24 M€). Sont principalement programmés le plan de renouvellement du matériel et équipements du Bataillon de Marins-Pompiers, les travaux pour le centre d'incendie et de secours de Saint-Julien et les remises aux normes dans différentes casernes et sites de formation.

- **Autorisation de programme « Gestion urbaine de proximité »**

La gestion urbaine de proximité représente 9 % du budget (20,4 M€), dont 8 M€ consacrés notamment à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (agenda ADAP) et 5 M€ pour la modernisation de l'AP-HM (2^{ème} année).

- **Autorisation de programme « Stratégie immobilière et patrimoine »**

Les CP 2022 afférents à l'AP stratégie immobilière et patrimoine représentent 7 % du budget (15,7 M€), soit + 12 % (+ 1,7 M€) d'augmentation programmée dont plus de 90 % pour la mise en sécurité de l'Église des Réformés et les immeubles de la Ville de Marseille.

- **Autorisation de programme « Action culturelle »**

L'action culturelle représente 4 % (9 M€) du budget avec une diminution de 22 % (- 2,6 M€) due à plus de 90 % par l'achèvement des travaux de modernisation du MAC - musée d'art contemporain (- 2,4 M€). Les principales opérations programmées en 2022 concernent la fin des travaux de la Bibliothèque de l'Alcazar et du musée d'art contemporain, les subventions aux associations culturelles.

- **Autorisation de programme « Gestion des ressources et des moyens »**

3 % du budget (8 M€) relèvent de l'AP gestion des ressources et des moyens qui évolue de 29 % (+ 1,8 M€) pour monter en puissance sur l'archivage électronique, le déploiement du télétravail, le portail famille et pour la refonte de

l'infrastructure hébergement. De nouveaux projets SI, participant à la modernisation de l'administration, sont également prévus en 2022 (gestion du parc auto, médecine professionnelle, gestion patrimoniale).

- **Autorisation de programme « Attractivité économique »**

2 % du budget (5,6 M€) sont consacrés à l'attractivité économique avec une hausse de 28 % (+ 1,2 M€), dont + 1,7 M€ au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER) pour le volet Enseignement Supérieur et Recherche et tout particulièrement pour le soutien à la formation paramédicale site nord AMU et pour le campus Saint-Charles.

- **Autorisation de programme « Accueil et vie citoyenne »**

Les crédits positionnés en lien avec l'AP accueil et vie citoyenne sont stables avec 3,2 M€ (2 % du budget) et intègrent le maintien de 1,5 M€ dédiés aux budgets participatifs ainsi que les dépenses liées à la maintenance des cimetières. Est également prévu en 2022 un projet de système d'information pour la gestion de la relation citoyenne.

- **Autorisation de programme « Action sociale »**

L'action sociale représente 1 % du budget (3 M€) et baisse de 2,4 M€ en raison des opérations désormais achevées, notamment le CCAS la Valentine, les maisons pour tous Frioul, Kleber et Trois Lucs (- 1 M€). D'autre part, un ajustement à la baisse des crédits de paiement est constatée pour la création du centre social Saint-Just (- 1,2 M€) et le centre social et la crèche de la Savine (- 0,4 M€).

- **Autorisation de programme « Construction et entretien »**

Enfin, 1 % du budget (3 M€) est réparti sur l'AP construction et entretien, avec une baisse de 38 % (- 1,8 M€) s'expliquant notamment par l'achèvement de l'opération de relogement des services municipaux (- 2,2 M€) ainsi que + 0,5 M€ inscrits pour l'aménagement des équipements de l'immeuble Allar.

2.1.2. Les dépenses annuelles

Les dépenses annuelles se répartissent entre les opérations à programme annuel (OPA) et des dépenses spécifiques.

- **Les opérations à programme annuel (OPA)**

Les opérations à programme annuel (OPA) sont inscrites à hauteur de 37,2 M€ contre 37,9 M€ en 2021. Il s'agit des dépenses récurrentes, telles les acquisitions de biens meubles ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal.

Elles affichent une diminution de l'ordre de 2 %. Hors les moyens municipaux transverses concernant l'ensemble des fonctions support de l'administration (informatique, réseaux, véhicules, mobiliers et matériels), le poste le plus important demeure celui des écoles. La part du budget non réparti pour aléas a été réduite significativement.

PROGRAMMES ANNUELS	BP 2021 (M€)	BP 2022 (M€)	PART RELATIVE	EVOLUTION 21-22
MOYENS MUNICIPAUX TRANSVERSES (informatiques, bâtiments, véhicules...)	7,766	8,398	22,6 %	0,633
ECOLES	8,330	8,314	22,4 %	-0,016
SPORTS	4,754	4,998	13,4 %	0,244
ENVIRONNEMENT	2,746	3,265	8,8 %	0,519
SECURITE	2,698	2,865	7,7 %	0,167
CULTURE ET PATRIMOINE	2,080	2,133	5,7 %	0,052
AMENAGEMENTS URBAINS, DOMAINE PUBLIC, VOIRIE	1,755	1,440	3,9 %	-0,315
ANIMATION, JEUNESSE, SOCIAL, SANTE	1,267	1,240	3,3 %	-0,026
MAIRIES ET BUREAUX MUNICIPAUX	0,952	0,903	2,4 %	-0,048
DIVERS - NON REPARTI	2,530	0,872	2,3 %	-1,658
CRECHES ET GARDERIES	0,937	0,864	2,3 %	-0,073
EDIFICES CULTUELS	0,867	0,821	2,2 %	-0,046
NAUTISME ET LITTORAL	0,577	0,517	1,4 %	-0,060
CIMETIERES	0,303	0,275	0,7 %	-0,028
PATRIMOINE PRIVE DE LA VILLE	0,287	0,262	0,7 %	-0,025
Total OPA	37,848	37,167	100,0 %	-0,681

• Les dépenses spécifiques

Elles s'élèvent à 2,6 M€ avec :

- les crédits afférents aux prises de participations de la Ville dans la Société Publique Locale des Écoles Marseillaises (SPEM) créée avec l'État pour 0,075 M€ marquant le démarrage opérationnel du plan Ecoles et dans la société ENERCOOP PACA pour 0,007 M€ ;
- une inscription pour la dernière échéance d'appel en garantie de la société des Huileries de l'Étoile pour 0,245 M€ ;
- la redevance prévisionnelle d'investissement à verser à la SPEM au titre de 2022, soit 0,420 M€ ;
- les dotations aux Mairies de Secteur : 1,749 M€, soit un volume proche de celui de 2021 (+ 0,009 M€).

2.1.3. Le remboursement en capital de la dette

Les dépenses financières s'élèvent à 165,6 M€ et se répartissent ainsi :

- le remboursement de la dette (161,9 M€),
- les autres mouvements financiers, soit 3,7 M€ (égal montant en dépenses et en recettes), concernent les produits dits « souples » utilisés dans le cadre de la gestion active de la dette.

2.2. Le financement de l'investissement

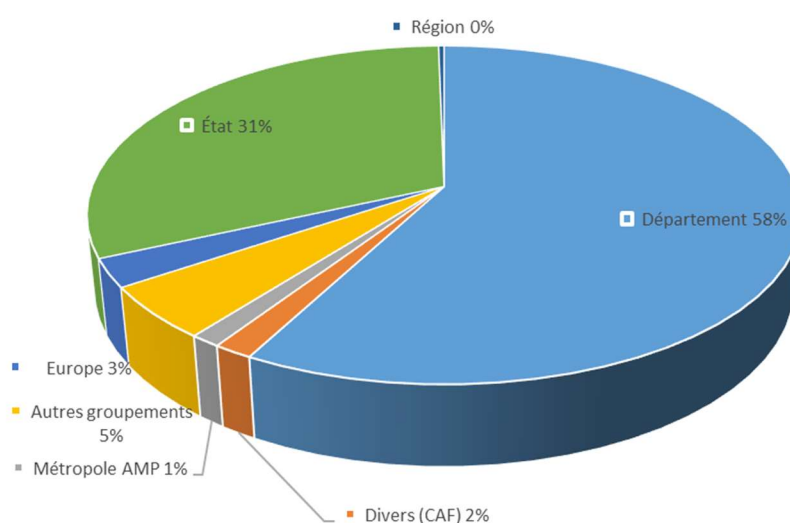
2.2.1. Les participations

Elles font référence en particulier aux subventions d'investissement perçues par la Ville, aux remboursements de tiers concernant des travaux effectués pour leur compte (cf. dépenses d'investissement) et à l'emprunt.

Les subventions d'investissement sont des fonds perçus pour financer des dépenses d'équipement ciblées, dans le cadre de partenariats financiers avec d'autres collectivités locales (le Département, la Région, l'État, la Métropole AMP, l'Europe et divers organismes -GIP...).

Le montant prévu au BP 2022 s'élève à 58,2 M€, estimé sur la base d'arrêtés obtenus auprès des financeurs et selon un taux d'exécution de ces arrêtés calculé en fonction de l'avancement des opérations de travaux subventionnées.

Il se répartit comme suit :



• L'État

L'État représente 31 % des subventions à recevoir au cours de l'année 2022 avec un apport financier attendu de près de 18 M€, réparti sur plusieurs types de financement.

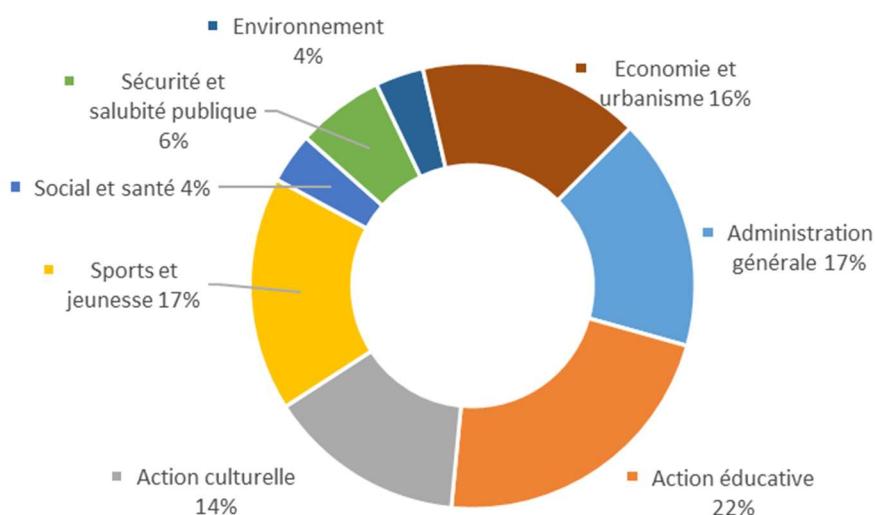
La Dotation de soutien à l'investissement local (11,16 M€) permettra de financer la part État sur le stade nautique du Roucas Blanc (JO 2024) pour la tranche de 2022 ainsi que des travaux de réhabilitation de groupes scolaires et de rénovation énergétique.

L'État intervient également au travers de ses opérateurs que sont l'ANRU (1,7 M€ principalement au titre de l'achèvement du PRU 1), l'agence nationale du sport, l'agence de l'eau (pour la désimperméabilisation des cours d'écoles par exemple) ou l'Ademe.

• Le Département des Bouches-du-Rhône

Contributeur à 58 %, le Département finance des projets municipaux à hauteur de 33 M€ au titre de la convention de financement (100 M€) conclue entre la Ville et le Département en 2016 et des deux avenants de 46 M€ et 52 M€, réalisés aujourd'hui à 65 % au global. Ces financements sont d'ores et déjà fléchés sur des projets, dans des domaines variés. L'exercice 2022 devra pouvoir permettre la mise en œuvre d'une nouvelle convention de financements pour les années à venir.

Le Département cofinance en effet des opérations dans les différents secteurs suivants :



• Les autres financeurs

Les autres financeurs, par ordre décroissant, sont respectivement les anciens groupements d'intérêt public dans le cadre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine (2,9 M€), l'Union européenne notamment pour des équipements sociaux (1,5 M€), la Caisse d'allocations familiales pour les crèches (0,9 M€), la Métropole AMP pour les équipements de secours et d'incendie (0,7 M€), et enfin la Région (0,173 M€) pour l'acquisition d'œuvres d'art et la maison de la justice et du droit.

S'agissant de la Région, l'année 2022 devra pouvoir être consacrée à la mise en œuvre d'une convention pluriannuelle de financements des investissements portés par la Ville guidée par le PPI dont la Ville s'est dotée.

2.2.2. Les ressources propres

• L'épargne brute

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une ressource disponible pour financer l'investissement et en particulier le remboursement de l'annuité en capital des emprunts.

Le montant de l'épargne brute prévu pour 2022 s'élève à 204,9 M€, portant le taux d'épargne brute à 15,7 %. Ce montant pourra être réajusté en cours d'année en fonction de l'évolution des risques qui continuent de peser sur l'évolution des cours des matières premières et de l'énergie notamment dont la fluctuation est à ce stade incertaine.

• Autres ressources propres

Les autres ressources propres sont :

- le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant prévisionnel de 22 M€ contre 23,7 M€ en 2021, du fait d'un volume d'investissement réalisé en 2021 ;
- les cessions d'actifs prévues à hauteur de 11 M€ concernent, d'une part, l'ancien siège de la RTM (6,5 M€) dont la conclusion a finalement été différée sur le présent exercice et, d'autre part, des hangars, terrains et entrepôts situés à la Pomme cédés à la Métropole, afin de regrouper les services de la propreté urbaine (3 M€). Enfin, diverses cessions courantes sont prévues par ailleurs pour un montant d'1,5 M€ ;
- le remboursement par la Métropole AMP des annuités en capital des emprunts restées sur le budget Ville lors de certains transferts de charges, soit 0,572 M€.

2.2.3. L'emprunt

L'emprunt, au même titre que les subventions, est une ressource budgétaire destinée à financer exclusivement des dépenses d'équipement, la plupart du temps sous forme de travaux ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. En revanche, son financement est global pour l'ensemble de ce type de dépenses.

Il ne peut donc pas pallier une insuffisance de ressources propres afin de couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

En 2022, la dotation prévisionnelle au BP s'élève à 117,1 M€ contre 177,3 M€ au BP 2021, diminution liée à la progression significative de l'autofinancement.

1. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/BP 2021
Dépenses	Exploitation	6,268	5,773	-7,88 %
	Investissement	0,291	0,204	-30,00 %
	TOTAL	6,559	5,977	-8,86 %
Recettes	Exploitation	6,371	5,827	-8,53 %
	Investissement	0,188	0,150	-20,21 %
	TOTAL	6,559	5,977	-8,86 %

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021, n'a pas créé le pic d'activité attendu et proposé au BP 2021.

En effet, il n'y a pas eu de marges significatives (baisse des autres causes de la mortalité telles que les accidents de la route, frais de protection et d'adaptation aux contraintes sanitaires...) avec des prestations limitées et un contexte concurrentiel exacerbé.

Ainsi, le budget proposé pour 2022 est réajusté à la baisse par rapport au BP 2021, traduction d'une activité plus classique.

1.1. Section d'exploitation

1.1.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles de la section d'exploitation au BP 2022 s'élèvent à 5,773 M€ et diminuent de 7,9 % (soit - 0,495 M€).

Les charges de personnel représentent 4,020 M€ en 2022, soit une baisse de 7,9 % (- 0,344 M€) et les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1,753 M€, en baisse également de 7,9 % (- 0,151 M€) par rapport à 2021.

Le budget prévisionnel alloué au personnel représente 69,6 % des dépenses réelles en section d'exploitation.

En 2022, la charge en personnel est soumise à des dispositions réglementaires, dont la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C et les évolutions de carrières (Glissement Vieillesse Technicité) ou de mesures indemnitaires propres à la Ville de Marseille (IFSE, CIA).

Le budget prévisionnel intègre une diminution de 6,4 % (soit - 0,261 M€) pour le personnel permanent, le nombre d'emplois permanents à temps complet passant de 88 en 2021 à 80 en 2022.

En ce qui concerne les autres dépenses d'exploitation, la diminution est principalement liée à la fin de la réalisation de caveaux d'avance par la Régie Municipale des Pompes Funèbres (- 0,200 M€) et une baisse des achats d'articles funéraires (capitons, cercueils, urnes...) liée à une meilleure gestion des stocks (- 0,050 M€).

Les charges financières sont stables à 0,005 M€.

La dotation aux dépréciations d'actifs circulants (restes à recouvrer sur comptes de tiers) s'élève à 0,126 M€ contre 0,037 M€ en 2021.

1.1.2. Recettes réelles

Les recettes réelles d'exploitation au BP 2022, dont le montant s'élève à 5,827 M€ (contre 6,371 M€ en 2021), sont en diminution de 8,5 % (soit - 0,544 M€) du fait de la prévision à la baisse du nombre de convois et de l'arrêt de la réalisation des caveaux.

Les autres recettes d'exploitation, dont les produits relatifs aux titres-restaurant et titres de transport (part « employé ») s'élèvent à 0,067 M€, soit - 0,014 M€ par rapport au BP 2021.

1.2. Section d'investissement

1.2.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement (0,204 M€) sont à la baisse (- 0,087 M€) par rapport au BP 2021.

Les dépenses d'équipement passent de 0,277 M€ en 2021 à 0,204 M€ en 2022. Il s'agit de dépenses sur les opérations à programmes annuels liées à l'acquisition de matériel post mortem (tables de thanatopracteur), à l'achat de tablettes et de licences logiciel métier ainsi que de travaux d'entretien et de sécurisation du funérarium.

Le remboursement de la dette en capital de l'emprunt est neutralisé dans le cadre d'amortissements personnalisés pour cet exercice 2022. Le stock de dette du budget annexe des Pompes Funèbres est composé d'un prêt à taux fixe (taux d'intérêt 2,25 %) pour un capital restant dû au 01/01/2022 de 0,212 M€.

1.2.2. Recettes réelles

En 2022, les ressources nécessaires au financement des dépenses d'investissement nécessitent une dotation d'emprunt prévisionnelle de 0,150 M€ (contre 0,188 M€ au BP 2021).

En effet, l'autofinancement prévisionnel de la section d'exploitation, impacté par les variations prévisionnelles de stocks de caveaux, caissons et marchandises funéraires ainsi que par les ajustements des dotations aux amortissements, n'est pas suffisant.

2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI

BUDGET ANNEXE PÔLE MÉDIA BELLE-DE-MAI				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/BP 2021
Dépenses	Fonctionnement	1,584	1,625	2,50 %
	Investissement	0,694	0,676	-2,50 %
	TOTAL	2,278	2,301	1,00 %
Recettes	Fonctionnement	2,277	2,300	1,00 %
	Investissement	0,001	0,001	
	TOTAL	2,278	2,301	1,00 %

2.1. Section de fonctionnement

2.1.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2022 (1,625 M€) augmentent de 2,6 % (soit + 0,041 M€) par rapport à 2021. Cette hausse est principalement liée aux dépenses d'entretien des bâtiments et aux subventions allouées dont l'objectif in fine est de favoriser l'attractivité du Pôle Média.

2.1.2. Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement sont peu dynamiques avec une hausse de 1 % et s'élèvent à 2,300 M€. Elles concernent les produits issus de la location du Pôle Média, à savoir les loyers et charges encaissés.

Le Pôle Média compte 54 lots commercialisables (exclusion faite de 2 salles de réunion et d'autres espaces utilisés pour des raisons techniques), ce qui représente une superficie commercialisable de 21 161 m², dont 19 945 m² sont commercialisés depuis le 1^{er} janvier 2022, soit 148 m² supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2021 (94,25 % de la superficie est commercialisée au 01/01/2022).

2.2. Section d'investissement

2.2.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement au BP 2022 diminuent de 0,018 M€ passant de 0,694 M€ en 2021 à 0,676 M€ en 2022.

Les dépenses d'équipement sont en baisse de 0,018 M€ par rapport à 2021 et concernent des travaux et acquisitions diverses ainsi que la poursuite du remplacement du système de chauffage/climatisation du Pôle Média.

Le remboursement des dépôts et cautionnements est stable à 0,079 M€.

2.2.2. Recettes réelles

En 2022 comme en 2021, l'équilibre de la section d'investissement ne nécessite pas d'inscription prévisionnelle de dotation d'emprunt.

En effet, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, constitué par les dotations aux amortissements ainsi qu'une provision pour dépréciation des actifs circulants, s'avère suffisant.

3. LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

BUDGET ANNEXE DU STADE VÉLODROME				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021
Dépenses	Exploitation	22,963	23,710	3,26 %
	Investissement	5,707	5,330	-6,62 %
	TOTAL	28,670	29,040	1,29 %
Recettes	Exploitation	28,670	29,040	1,29 %
	Investissement	0,000	0,000	
	TOTAL	28,670	29,040	1,29 %

3.1. Section d'exploitation

3.1.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles de la section d'exploitation prévues au BP 2022 (23,710 M€) augmentent de 3,3 % (soit + 0,747 M€).

Celles-ci concernent une redevance de fonctionnement versée au partenaire de 17,419 M€, en hausse (+ 0,790 M€) par rapport à 2021, et une redevance de financement (liée aux frais financiers) stable à 4,948 M€.

Les intérêts des emprunts (dont les intérêts courus non échus et les autres charges financières) contractés par la Ville diminuent de 3,1 % (soit - 0,043 M€).

Les autres charges d'exploitation constituées principalement de charges exceptionnelles s'élèvent à 0,005 M€

3.1.2. Recettes réelles

Hors subvention du budget principal, les recettes réelles d'exploitation (19,096 M€) augmentent de 1,5 % (soit + 0,288 M€), en raison de la hausse des recettes garanties et de l'indexation du loyer de l'OM.

En effet, les recettes garanties versées par le partenaire AREMA dans le cadre du contrat de partenariat augmentent de 1,6 % passant de 13,683 M€ en 2021 à 13,905 M€ (soit + 0,222 M€) en 2022.

En outre, la prévision du loyer de l'OM augmente de 1,3 % (+ 0,066 M€) selon l'indexation contractuelle en vigueur.

Pour mémoire, une convention de mise à disposition triennale, approuvée en 2017, couvrait les saisons sportives 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Ces trois exercices ont notamment été marqués par le transfert de l'exploitation commerciale de l'Orange Vélodrome d'AREMA à OM Opérations, filiale de la SASP Olympique de Marseille.

Cette convention est arrivée à terme au 30 juin 2020.

La crise sanitaire liée à la Covid-19, le report des élections municipales et le décalage de l'entrée en fonction de la nouvelle mandature n'ont pas permis d'organiser les échanges nécessaires à une nouvelle négociation. Deux conventions provisoires, couvrant la saison sportive 2020-2021 et 2021-2022 (soit du 1^{er} août 2021 au 30 juin 2022) ont donc été conclues, afin de sécuriser dans les plus brefs délais la reprise des matchs du club résident.

Dans la convention 2017-2020, le montant de la part fixe pour une saison sportive N-1/N était initialement de 5 M€ avec deux échéances :

- 1/3 de la part fixe (soit 1,650 M€) à titre d'acompte au dernier trimestre N-1, pour la première partie de la saison,
- les 2/3 restants (soit 3,350 M€) au 1^{er} semestre de l'année N, pour la seconde moitié.

Le montant de la part variable calculé en fin de saison sportive dépendait du chiffre d'affaires HT du club résident et ne pouvait excéder 4 M€.

Le loyer était indexé au 1^{er} septembre de chaque saison sportive concernée en se basant sur l'indice des prix à la consommation (Base 2015 – ménages dont le chef est ouvrier ou employé – France – ensemble hors tabac).

La convention transitoire reprend ces principaux éléments et prévoit toujours une minoration du loyer en cas de travaux effectués par l'OM, plafonnée à 0,333 M€/an.

Par conséquent, sur la base d'un loyer 2021 indexé de 5,191 M€, le montant du BP 2022 est calculé comme suit :

- 2/3 (soit 3,478 M€) au titre du solde de la saison 2021-2022,
- 1/3 (soit 1,713 M€) pour l'acompte de la saison 2022-2023, basé sur une estimation, la convention transitoire cessant de porter effet le 30/06/2022.

La crise sanitaire repose avec acuité la question du modèle économique de l'enceinte avec en perspective deux grands événements, la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques 2024, au-delà de l'exploitation « classique » et des conditions d'occupation par le club résident. L'ensemble de ces paramètres sera pris en compte pour les futures conditions de gestion de cet équipement.

Pour l'instant, les dispositions conventionnelles transitoires entre la Ville et le partenaire AREMA fixent le calcul des ressources et des charges impactant le budget annexe pour la gestion du stade Orange Vélodrome. Pour l'année 2022, il en résulte une subvention exceptionnelle du budget principal d'un montant de 9,944 M€ contre 9,862 M€ en 2021, en légère hausse de 0,8 % (soit + 0,082 M€).

3.2. Section d'investissement

3.2.1. Dépenses réelles

La dette afférente au contrat de partenariat, remboursée au partenaire, est stable à 4,419 M€ en 2022.

Le remboursement du capital des emprunts souscrits par la Ville est en baisse (- 0,377 M€) du fait d'amortissements personnalisés pour ce millésime 2022.

3.2.2. Recettes réelles

La couverture du capital de la dette totale est assurée par l'autofinancement de la section d'exploitation à travers le virement à la section d'investissement.

Au total, les flux nets prévisionnels avec AREMA (redevances plus dette au contrat de partenariat moins recettes garanties) s'établissent à 12,881 M€ au BP 2022 contre 12,313 M€ au BP 2021, soit une hausse de 4,6 % (+ 0,568 M€). Cela s'explique par une augmentation de la redevance de fonctionnement de 0,791 M€ plus importante que les recettes garanties de 0,222 M€.

4. LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS

BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS				
Centre municipal de Congrès du Pharo				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2021	BP 2022	Évolution BP2022/ BP 2021
Dépenses	Exploitation	2,276	2,375	4,33 %
	Investissement	1,419	0,622	-56,15 %
	TOTAL	3,695	2,997	-18,90 %
Recettes	Exploitation	2,973	2,677	-9,97 %
	Investissement	0,722	0,320	-55,68 %
	TOTAL	3,695	2,997	-18,90 %

Après une année 2020 catastrophique pour le secteur de l'événementiel, 2021 a été synonyme d'un retour partiel à l'activité pour les salons d'entreprise.

Toutefois, dans un contexte, d'une part, de crise mondiale (sanitaire, économique et politique) et, d'autre part, d'intensification de la concurrence (adaptation des prestations et tarifs, mise en place et respect de protocoles sanitaires sécurisants, hybridation des événements avec une part significative donnée au digital), le budget proposé pour cet exercice 2022 reste prudent et affiche une reprise qui reste modérée.

4.1. Section d'exploitation

4.1.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles d'exploitation prévues en 2022 (soit 2,375 M€) augmentent de près de 4,4 % (soit + 0,099 M€) par rapport à 2021, en raison notamment de la hausse des charges à caractère général de 18 % (soit + 0,238 M€) qui passent de 1,321 M€ en 2021 à 1,559 M€ en 2022.

La hausse concerne en particulier les prestations de régie générale (+ 0,110 M€), de gardiennage (+ 0,109 M€) et de nettoyage de locaux (+ 0,081 M€).

Cette hausse est liée à la reprise en 2022 des rencontres et événements professionnels fortement impactés en 2021 par la crise sanitaire (Covid-19).

Les charges de personnel diminuent de 20 % en 2022 (- 0,136 M€) et comprennent la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C, des variations du GVT, et des mesures indemnitaires propres à la Ville de Marseille (IFSE, CIA).

Les charges financières, en baisse de 7,6 % (soit - 0,014 M€), continuent de bénéficier de taux d'intérêts attractifs.

Enfin, les autres charges de ce budget progressent de 0,011 M€ en 2022. Elles concernent l'inscription en charges exceptionnelles de crédits destinés au remboursement éventuel d'acomptes déjà versés pour des réservations de salles dès lors que ces événements ne pourraient avoir lieu.

4.1.2. Recettes réelles

Hors subvention exceptionnelle du budget principal, les recettes réelles d'exploitation (2,237 M€ en 2022), issues à 99 % des produits de la location des salles du centre de congrès du Pharo, augmentent de 36,1 % (soit + 0,593 M€).

Cette progression s'explique principalement par des prévisions de reprise de l'activité du centre de congrès en 2022 fortement impacté en 2021 par la crise sanitaire. En 2021, aucun salon n'a eu l'autorisation de se tenir en présentiel entre janvier et juin. À la suite de cette période est intervenue la pause estivale durant deux mois, ne permettant pas l'organisation de salons. Au total, l'événementiel a enregistré une période d'inactivité de huit mois sur l'ensemble de l'année 2021.

La subvention exceptionnelle en baisse (- 0,889 M€) passe de 1,329 M€ en 2021 à 0,440 M€ en 2022, résultat de la hausse des recettes issues des produits de la location (+ 0,596 M€) et de la baisse du virement à la section d'investissement (- 0,401 M€) face à la diminution du remboursement en capital des emprunts (- 0,395 M€).

4.2. Section d'investissement

4.2.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement (0,622 M€) sont en baisse (- 0,797 M€) par rapport au BP 2021.

Le remboursement du capital de la dette est en baisse (- 0,395 M€) en 2022 (du fait d'amortissements personnalisés pour cet exercice). Pour rappel, le stock de dette du budget des Espaces Événementiels est composé de six prêts pour un capital restant dû au 01/01/2022 de 8,046 M€.

Les dépenses d'équipement sont en diminution (- 0,402 M€) par rapport au BP 2021. Il s'agit essentiellement des travaux de modernisation des centrales de traitement d'air et de sonorisation de l'auditorium de l'espace congrès du Palais du Pharo.

4.2.2. Recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement (0,320 M€) diminuent de 0,402 M€ en 2022.

Il s'agit principalement de recours à l'emprunt compte tenu de l'absence de subventions pour ce millésime.

5. LE BUDGET ANNEXE OPÉRA-ODEON

BUDGET ANNEXE OPÉRA-ODÉON				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/BP 2021
Dépenses	Fonctionnement	22,459	22,598	0,62 %
	Investissement	2,287	3,064	33,96 %
	TOTAL	24,746	25,662	3,70 %
Recettes	Fonctionnement	23,561	23,430	-0,56 %
	Investissement	1,185	2,232	88,37 %
	TOTAL	24,746	25,662	3,70 %

Comme toutes les salles de spectacles, le fonctionnement de l'Opéra et de l'Odéon a été très affecté en 2021 par la crise sanitaire (fermetures, jauges).

La reprise de l'activité ne pourra être que progressive et le présent exercice 2022 sera constitutif d'une transition.

5.1. Section de fonctionnement

5.1.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2022 (22,598 M€) affichent une hausse de 0,139 M€ par rapport à 2021.

En effet, les charges de personnel, qui représentent 82,6 % des dépenses réelles de ce budget, stagnent à 18,669 M€ soit une baisse de 0,115 M€ pour le personnel non permanent (intermittents) et une légère hausse pour le personnel permanent (0,076 M€) ainsi que les autres dépenses de personnel à savoir les titres-restaurant et titres de transport (0,032 M€).

Le nombre d'emplois permanents à temps complet s'élève à 237 en 2022.

Les autres charges de fonctionnement augmentent de 5 % (+ 0,176 M€) passant de 3,496 M€ en 2021 à 3,672 M€ en 2022.

Les charges financières sont en baisse de 10,5 % (soit - 0,030 M€) par rapport à 2021.

5.1.2. Recettes réelles

Hors subvention du budget principal, les recettes réelles de fonctionnement (3,414 M€) augmentent de 16,8 % (soit + 0,492 M€) en raison de la hausse prévisionnelle de la billetterie de 55,2 % (+ 0,513 M€).

Cette progression s'explique principalement par des prévisions de reprise de l'activité en 2022, l'année 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les salles de spectacles n'ayant pu rouvrir que le 9 juin 2021 avec des jauges.

Les autres participations (CD13 et État) sont stables et représentent 7 % des recettes réelles de fonctionnement

La subvention exceptionnelle est en baisse (- 0,623 M€) passant de 20,639 M€ en 2021 à 20,016 M€ en 2022, résultat de la hausse prévisionnelle des recettes issues de la billetterie (+ 0,513 M€) et de la diminution du virement à la section d'investissement (- 0,228 M€), conséquence de la baisse du remboursement en capital des emprunts (- 0,271 M€).

La subvention exceptionnelle représente 85,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

5.2. Section d'investissement

5.2.1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement (3,064 M€) sont en hausse (+ 0,777 M€) par rapport au BP 2021.

Elles comprennent des dépenses d'équipement en hausse (+ 1,047 M€) par rapport à 2021.

Il s'agit, d'une part, de la phase 4 de la mise en conformité de l'Opéra qui se poursuit en 2022 (les trois premières phases de mise en conformité des équipements techniques de la scène ont été réalisées en 2017, 2018 et 2021).

Au terme de la phase 4, le grill de l'Opéra (structures métalliques fixées aux plafonds des scènes permettant la circulation des décors et équipements d'éclairage) sera complètement restructuré permettant l'accès en toute sécurité aux cintres (espace surplombant la scène au-dessus des décors) par les opérateurs techniques. Le faux grill sera totalement déconstruit, permettant ainsi d'agrandir les espaces scéniques mais également d'optimiser, améliorer et sécuriser l'exploitation et la maintenance technique. De plus, à l'issue de cette opération, la capacité scénique sera fortement agrandie.

Il s'agit, d'autre part, du remplacement du système interphonie, de l'acquisition d'un logiciel de planning, de travaux de mise en conformité du théâtre de l'Odéon et de l'installation d'ateliers de décors de l'Opéra.

Pour le reste, le remboursement en capital des emprunts contractés est en diminution (- 0,271 M€) par rapport à 2021 (du fait d'amortissements personnalisés pour cet exercice 2022)

Pour rappel, le stock de dette du budget Opéra-Odéon est composé de cinq prêts pour un capital restant dû au 01/01/2022 de 9,881 M€.

5.2.2. Recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement (2,232 M€) sont en augmentation (+ 1,047 M€) par rapport à 2021.

Cette tendance résulte principalement de l'augmentation des subventions d'investissement du CD13 (+ 0,725 M€), associée à une augmentation de la dotation d'emprunt (+ 0,322 M€) ajustée en fonction du besoin de financement des dépenses d'investissement.

ANNEXES

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	118 031 976,00	46 003 047,00
RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	118 031 976,00	46 003 047,00
---------------------------------------	----------------	---------------

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	23 306 296,58	6 223 463,00
RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 306 296,58	6 223 463,00
--------------------------------------	---------------	--------------

TOTAL DU BUDGET	141 338 272,58	52 226 510,00
-----------------	----------------	---------------

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	0,00	18 422 204,00	18 422 204,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	0,00	99 548 266,00	99 548 266,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	60 006,00	60 006,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 500,00	1 500,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	0,00	118 031 976,00	118 031 976,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	420,00	420,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	1 554 964,00	1 554 964,00
73	IMPÔTS ET TAXES	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	25 094 758,00	25 094 758,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	9 352 905,00	9 352 905,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	0,00	46 003 047,00	46 003 047,00

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	6 441 658,00	6 441 658,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	16 614 638,58	16 614 638,58
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	250 000,00	250 000,00
	Total dépenses réelles d'investissement	0,00	23 306 296,58	23 306 296,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	0,00	6 223 463,00	6 223 463,00
	Total recettes réelles d'investissement	0,00	6 223 463,00	6 223 463,00

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
011	60611	Eau et assainissement	331 186,00
	60612	Énergie – Électricité	1 030 014,00
	60621	Combustibles	39 300,00
	60622	Carburants	886 500,00
	60623	Alimentation	2 461 500,00
	60628	Autres fournitures non stockées	262 000,00
	60631	Fournitures d'entretien	134 210,00
	60632	Fournitures de petit équipement	1 993 959,00
	60636	Vêtements de travail	277 000,00
	6064	Fournitures administratives	95 553,00
	6068	Autres matières et fournitures	1 189 880,00
	6132	Locations immobilières	2 043 992,00
	6135	Locations mobilières	744 150,00
	614	Charges locatives et de copropriété	510 000,00
	61521	Entretien et réparations sur terrains	25 191,00
	615221	Bâtiments publics	280 244,00
	615228	Autres bâtiments	6 306,00
	615232	Réseaux	28 695,00
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	611 000,00
	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	923 057,00
	6156	Maintenance	1 354 693,00
	6161	Primes d'assurance multirisques	731 000,00
	6182	Documentation générale et technique	30 000,00
	6184	Versements à des organismes de formation	540 000,00
	6185	Frais de colloques et séminaires	1 000,00
	6188	Autres frais divers	320 500,00
	6226	Honoraires	9 000,00
	6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	410 654,00
	6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	15 000,00
	6241	Transports de biens	6 000,00
	6247	Transports collectifs	15 000,00
	6248	Frais de transports divers	49 000,00
	6255	Frais de déménagement	160 000,00
	6256	Missions	73 000,00
	6262	Frais de télécommunications	473 920,00
	6281	Concours divers (cotisations...)	12 500,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	7 500,00
	6288	Autres services extérieurs	339 700,00
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		18 422 204,00

012	6218	Autre personnel extérieur	90 681 293,00
	6331	Versement de transport	103 418,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25 364,00
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	45 340,00
	64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 310 340,00
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	52 034,00
	64114	Personnel titulaire indemnité inflation	1 000,00
	64118	Personnel titulaire autres indemnités	658 169,00
	64131	Rémunération du personnel non titulaire	3 437 207,00
	64134	Personnel non titulaire indemnité inflation	1 000,00
	64138	Personnel non titulaire autres indemnités	989 702,00
	64164	Emploi d'insertion indemnité inflation	1 000,00
	64171	Apprentis rémunérations	1 000,00
	64172	Apprentis indemnité inflation	1 000,00
	6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 307 651,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	650 871,00
	64731	Allocations de chômage versées directement	10 980,00
	64732	Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C.	45 760,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	120 000,00
	6488	Autres charges	105 137,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		99 548 266,00
65	65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	40 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	20 000,00
	65888	Secours autres	6,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		60 006,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			118 031 976,00

RESTES À RÉALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	118 031 976,00
--	-----------------------

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	420,00
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		420,00
70	70688	Autres prestations de services	788 364,00
	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	250 000,00
	70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	100 000,00
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	416 600,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 554 964,00
73	7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00
73	IMPÔTS ET TAXES		10 000 000,00
74	74718	Autres participations de l'état	1 000 000,00
	7473	Participations des départements	10 000 000,00
	74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00
	7478	Participations d'autres organismes	1 137 815,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		25 094 758,00
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	9 352 905,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		9 352 905,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			46 003 047,00

RESTES À RÉALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	46 003 047,00
--	----------------------

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
20	2031	Frais d'études	6 141 658,00
	2051	Concessions et droits similaires	300 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 441 658,00
21	2128	Autres agencements et aménagements	349 727,00
	21318	Autres bâtiments publics	2 149 292,31
	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	32 435,27
	21561	Matériel roulant	6 950 544,09
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	829 336,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 613 502,00
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	370 184,00
	2182	Matériel de transport	1 882,91
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	600 000,00
	2184	Mobilier	409 935,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 307 800,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 614 638,58
23	2313	Immobilisations en cours	181 000,00
	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	69 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		250 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			23 306 296,58
RESTES À RÉALISER N-1			0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			23 306 296,58

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
13	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	1 816 549,00
	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	372 000,00
	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	3 334 914,00
	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	700 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES		6 223 463,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			6 223 463,00
RESTES À RÉALISER N-1			0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			6 223 463,00

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

			110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL BP
011	60611	Eau et assainissement		331 186,00	331 186,00
	60612	Énergie – Électricité		1 030 014,00	1 030 014,00
	60621	Combustibles		39 300,00	39 300,00
	60622	Carburants		886 500,00	886 500,00
	60623	Alimentation		2 461 500,00	2 461 500,00
	60628	Autres fournitures non stockées		262 000,00	262 000,00
	60631	Fournitures d'entretien		134 210,00	134 210,00
	60632	Fournitures de petit équipement		1 993 959,00	1 993 959,00
	60636	Vêtements de travail		277 000,00	277 000,00
	6064	Fournitures administratives		95 553,00	95 553,00
	6068	Autres matières et fournitures		1 189 880,00	1 189 880,00
	6132	Locations immobilières		2 043 992,00	2 043 992,00
	6135	Locations mobilières		744 150,00	744 150,00
	614	Charges locatives et de copropriété		510 000,00	510 000,00
	61521	Entretien et réparations sur terrains		25 191,00	25 191,00
	615221	Bâtiments publics		280 244,00	280 244,00
	615228	Autres bâtiments		6 306,00	6 306,00
	615232	Réseaux		28 695,00	28 695,00
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant		611 000,00	611 000,00
	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		923 057,00	923 057,00
	6156	Maintenance		1 354 693,00	1 354 693,00
	6161	Primes d'assurance multirisques		731 000,00	731 000,00
	6182	Documentation générale et technique		30 000,00	30 000,00
	6184	Versements à des organismes de formation		540 000,00	540 000,00
	6185	Frais de colloques et séminaires		1 000,00	1 000,00
	6188	Autres frais divers		320 500,00	320 500,00
	6226	Honoraires		9 000,00	9 000,00
	6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires		410 654,00	410 654,00
	6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques		15 000,00	15 000,00
	6241	Transports de biens		6 000,00	6 000,00
	6247	Transports collectifs		15 000,00	15 000,00
	6248	Frais de transports divers		49 000,00	49 000,00
	6255	Frais de déménagement		160 000,00	160 000,00
	6256	Missions		73 000,00	73 000,00
	6262	Frais de télécommunications		473 920,00	473 920,00
	6281	Concours divers (cotisations...)		12 500,00	12 500,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux		7 500,00	7 500,00
	6288	Autres services extérieurs		339 700,00	339 700,00
	011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		18 422 204,00	18 422 204,00

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

			110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL BP
012	6218	Autre personnel extérieur		90 681 293,00	90 681 293,00
	6331	Versement de transport		103 418,00	103 418,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		25 364,00	25 364,00
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion		45 340,00	45 340,00
	64111	Personnel titulaire rémunération principale		1 310 340,00	1 310 340,00
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence		52 034,00	52 034,00
	64114	Personnel titulaire indemnité inflation		1 000,00	1 000,00
	64118	Personnel titulaire autres indemnités		658 169,00	658 169,00
	64131	Rémunération du personnel non titulaire		3 437 207,00	3 437 207,00
	64134	Personnel non titulaire indemnité inflation		1 000,00	1 000,00
	64138	Personnel non titulaire autres indemnités		989 702,00	989 702,00
	64164	Emploi d'insertion indemnité inflation		1 000,00	1 000,00
	64171	Apprentis rémunérations		1 000,00	1 000,00
	64172	Apprentis indemnité inflation		1 000,00	1 000,00
	6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.		1 307 651,00	1 307 651,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites		650 871,00	650 871,00
	64731	Allocations de chômage versées directement		10 980,00	10 980,00
	64732	Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C.		45 760,00	45 760,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie		120 000,00	120 000,00
	6488	Autres charges		105 137,00	105 137,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		99 548 266,00	99 548 266,00
65	65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics		40 000,00	40 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		20 000,00	20 000,00
	65888	Charges autres		6,00	6,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		60 006,00	60 006,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 500,00	1 500,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00	1 500,00
		DÉPENSES DE L'EXERCICE		118 031 976,00	118 031 976,00
		RESTES À RÉALISER	0,00	0,00	0,00
		DÉPENSES	0,00	118 031 976,00	118 031 976,00
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales		420,00	420,00
	013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		420,00	420,00
70	70688	Autres prestations de services		788 364,00	788 364,00
	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement		250 000,00	250 000,00
	70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement		100 000,00	100 000,00
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables		416 600,00	416 600,00
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 554 964,00	1 554 964,00
73	7328	Autres fiscalités reversées		10 000 000,00	10 000 000,00
	73	IMPÔTS ET TAXES		10 000 000,00	10 000 000,00
74	74718	Autres participations de l'état		1 000 000,00	1 000 000,00
	7473	Participations des départements		10 000 000,00	10 000 000,00
	74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement		12 956 943,00	12 956 943,00
	7478	Participations d'autres organismes		1 137 815,00	1 137 815,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		25 094 758,00	25 094 758,00
75	7588	Autres produits divers de gestion courante		9 352 905,00	9 352 905,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		9 352 905,00	9 352 905,00
		RECETTES DE L'EXERCICE		46 003 047,00	46 003 047,00
		RESTES À RÉALISER		0,00	0,00
		RECETTES		46 003 047,00	46 003 047,00

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

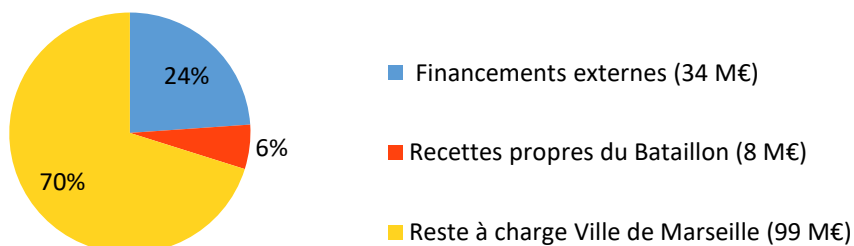
INVESTISSEMENT

			01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL BP
20	2031	Frais d'études		2 616,00	6 139 042,00	6 141 658,00
	2033	Frais d'insertion				0,00
	2051	Concessions et droits similaires			300 000,00	300 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 616,00	6 439 042,00	6 441 658,00
21	2115	Terrains bâtis				0,00
	2128	Autres agencements & aménagements		1 525,00	348 202,00	349 727,00
	21318	Autres bâtiments publics		103 000,00	2 046 292,31	2 149 292,31
	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements		32 435,27		32 435,27
	21561	Matériel roulant		115 664,00	6 834 880,09	6 950 544,09
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		84 336,00	745 000,00	829 336,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques			3 613 502,00	3 613 502,00
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		145 184,00	225 000,00	370 184,00
	2182	Matériel de transport			1 882,91	1 882,91
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			600 000,00	600 000,00
	2184	Mobilier			409 935,00	409 935,00
	2188	Autres immobilisations corporelles			1 307 800,00	1 307 800,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		482 144,27	16 132 494,31	16 614 638,58
23	2313	Immobilisations en cours			181 000,00	181 000,00
	2318	Autres immobilisations corporelles en cours		69 000,00		69 000,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		69 000,00	181 000,00	250 000,00
		DÉPENSES DE L'EXERCICE	0,00	553 760,27	22 752 536,31	23 306 296,58
		RESTES À RÉALISER	0,00	0,00	0,00	0,00
		DÉPENSES	0,00	553 760,27	22 752 536,31	23 306 296,58

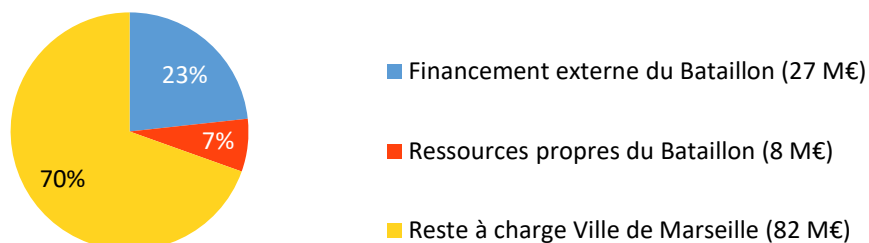
13	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département			1 816 549,00	1 816 549,00
	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres		372 000,00		372 000,00
	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département		2 013 314,00	1 321 600,00	3 334 914,00
	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement		700 000,00		700 000,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES		3 085 314,00	3 138 149,00	6 223 463,00
		RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	3 085 314,00	3 138 149,00	6 223 463,00
		RESTES À RÉALISER	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES	0,00	3 085 314,00	3 138 149,00	6 223 463,00

FINANCEMENTS DU BMP				
	Fonctionnement	Investissement	Cumul	
Métropole AMP	13 306 943,00	700 000,00	14 006 943,00	9,91 %
État (TSCA)	10 000 000,00		10 000 000,00	7,08 %
Département des Bouches-du-Rhône	1 000 000,00	5 151 463,00	6 151 463,00	4,35 %
GPMM	3 211 815,00		3 211 815,00	2,27 %
Autres subventions d'investissement		372 000,00	372 000,00	0,26 %
Financements externes	27 518 758,00	6 223 463,00	33 742 221,00	23,87 %
Recettes propres du Bataillon	8 453 179,00		8 453 179,00	5,98 %
Sous-total Financements	35 971 937,00	6 223 463,00	42 195 400,00	29,85 %
Reste à charge Ville de Marseille	82 060 039,00	17 082 833,58	99 142 872,58	70,15 %
TOTAL DÉPENSES	118 031 976,00	23 306 296,58	141 338 272,58	100 %

Financement du BMP



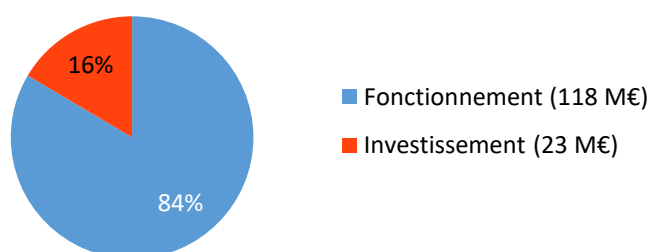
Financement des dépenses de fonctionnement du BMP



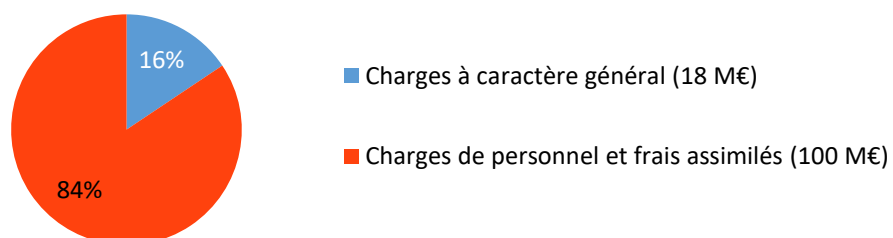
Financement des dépenses d'investissement du BMP



Répartition des dépenses du BMP



Répartition des dépenses de fonctionnement du BMP



budget primitif rapport de **présentation** **2022**

marseille.fr



Imprimerie municipale de Marseille